



Archives nationales de Luxembourg

Rapport d'activités 2024



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Archives nationales

Table des matières

01 La construction du nouveau bâtiment à Esch-Belval	06
02 Ré-évaluation de la loi sur l'archivage	07
03 Le Service collecte, conseil et encadrement	08
04 Les dons et dépôts	38
05 Les inventaires des fonds et collections	40
06 Les lecteurs des Archives nationales	44
07 La protection des biens culturels	45
08 La bibliothèque	49
09 Les archives de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal	50
10 L'éducation permanente et la valorisation des collections	51
11 Numérisation et e-archives	56
12 Les relations internationales	62

Préface

Au cours de l'année 2024 les efforts des équipes des Archives nationales de Luxembourg se sont concentrés sur plusieurs projets stratégiques. Tout d'abord, nous avons mis l'accent sur la préparation du déménagement vers notre nouveau bâtiment en 2026, en anticipant les besoins logistiques et organisationnels nécessaires à cette transition. Il s'agit d'une opération complexe qui soulève plusieurs défis, à la fois logistiques, techniques et sécuritaires. Parallèlement, nous avons œuvré à l'installation d'un nouveau système d'information archivistique destiné à améliorer nos processus internes et à optimiser notre efficacité. Ce nouveau système facilitera l'accès à nos fonds et collections, tout en offrant des possibilités de recherche plus intuitives. Un calendrier précis a été défini pour éviter les retards et assurer une transition fluide entre l'ancien et le nouveau système. Un bon équilibre entre modernisation technologique, respect des normes archivistiques et formation des utilisateurs est essentiel pour garantir son adoption et son efficacité sur le long terme. Par ailleurs, à la suite de la consultation publique initiée en début d'année par le ministre de la Culture sur la nécessité d'adapter la loi sur l'archivage de 2018, les responsables des ANLux s'impliquent activement dans les travaux de révision du texte.

Nous nous trouvons à un moment charnière de notre profession, où les défis à relever sont nombreux, mais aussi porteurs d'opportunités. L'archivage numérique et le recours à l'intelligence artificielle sont des sujets très présents dans notre quotidien archivistique. A l'ordre du jour de nombreux colloques et conférences, tant sur le plan national qu'international, l'archivage numérique et le recours à l'intelligence artificielle s'imposent comme leviers majeurs de transformation. Grâce à l'apprentissage automatique et au traitement du langage, l'intelligence artificielle permet d'automatiser la classification, d'optimiser l'indexation et de faciliter la recherche documentaire. Elle ouvre aussi de nouvelles perspectives pour l'archivage de gros volumes de données (big data) et la préservation des contenus numériques à long terme. Cependant son utilisation soulève aussi de défis éthiques et techniques, notamment en matière de fiabilité et de transparence des processus.

Les enjeux liés à la qualité des données, la protection de la confidentialité, l'automatisation du travail des archivistes et la préservation à long terme des archives sont des défis majeurs. La gestion et la préservation d'archives évoluent dans un contexte de transformation numérique et de nouvelles exigences réglementaires, nous poussant à repenser nos méthodes et nos outils. Grâce à nos nouvelles infrastructures à Esch-Belval nous disposerons des conditions optimales pour relever ces défis avec efficacité et ambition.

Un immense merci à toute l'équipe des ANLux pour son engagement et son dévouement au quotidien.

Josée Kirps, Directrice
Gilles Regener, Directeur adjoint



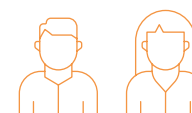
***Nous nous trouvons
à un moment charnière
de notre profession, où
les défis à relever sont
nombreux, mais aussi
porteurs d'opportunités.***

L'année en chiffres



5 527

utilisateurs étaient inscrits
en 2024 aux ANLux.



1 631

visites dans la salle de lecture
des ANLux en 2024.



6 983

unités ont été commandées.



706,37

mètres linéaires d'archives publiques ont été versés aux ANLux.



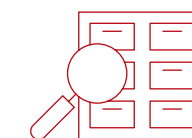
15

versements numériques ont été effectués aux ANLux. Le nombre de versements numériques réalisés en 2024 est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (-6%), mais le volume versé est supérieur à celui des versements collectés en 2023 (+267%)



756

visites ont été effectuées par le Service collecte, conseil et encadrement (SCCE) auprès des producteurs d'archives, soit une augmentation significative par rapport à l'exercice 2023.



6 364

demandes d'information, de recherche, de prêts, de demandes de dérogation et autres ont été soumises à la Section contemporaine.

01 | La construction du nouveau bâtiment à Esch-Belval

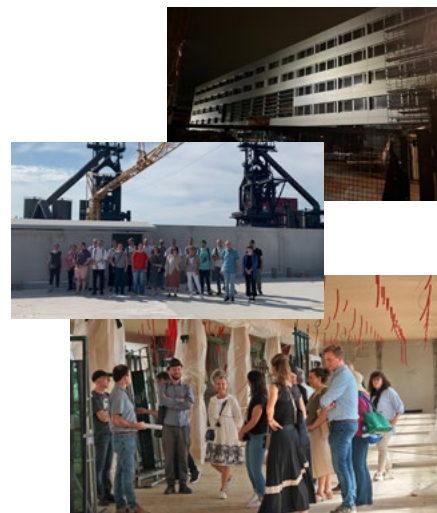
Ces dernières années, les Archives nationales de Luxembourg (ci-après ANLux) ont dû faire face à de nombreux défis. Outre leur rôle de mémoire historique du Grand-Duché, les Archives sont une institution de référence et jouent un rôle essentiel dans l'orientation de la politique archivistique du pays. Avec l'entrée en vigueur de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, les ANLux se sont vues confier de nouvelles missions et obligations. Dans ce cadre, le volume des archives en constante augmentation représente un enjeu important pour l'institution. La construction d'un nouveau bâtiment d'archives à Esch-Belval permettra de répondre plus adéquatement à ces défis.

Après que le Conseil de Gouvernement a inscrit la construction du nouveau bâtiment d'archives sur la liste des grands projets d'infrastructure en 2016, et que le premier coup de pelle a eu lieu le 3 mars 2022, le projet est désormais devenu réalité.

Les travaux de gros œuvre du bâtiment des dépôts ayant été achevés en 2023, ceux du bâtiment central se sont terminés à l'été 2024. C'est aussi pendant cette période que toute l'équipe des ANLux a pu pour une première fois visiter le chantier et se faire une idée de son futur lieu de travail.

Dans le cadre de l'avancement du chantier, plusieurs réunions ont eu lieu avec le Fonds Belval et le bureau d'architecture Paul Bretz afin de planifier l'aménagement des dépôts ainsi que celui des espaces publics et administratifs.

La mise à disposition du nouveau bâtiment des ANLux est prévue pour 2026.



^ Photos ci-dessus: © ANLux

Préparatifs du déménagement des Archives nationales

Pour planifier le déménagement dans le nouveau bâtiment des ANLux, de nombreux préparatifs ont été entamés en interne durant l'année, dont l'évaluation, le récolement et le reconditionnement des documents d'archives.

Le Service logistique des dépôts d'archives, en particulier, a réalisé une multitude de travaux préparatoires en vue du déménagement.

Concernant le récolement et la reconnaissance des fonds, 39,5443 kml de documents conservés sur les étagères de tous les dépôts ont été récolés, à quoi s'ajoutent 1,15670 kml estimés de documents au sol au grenier du bâtiment central, 131 palettes de documents d'archives et d'imprimés, 480 tiroirs à plans et 72 tiroirs de microfilms conservés sur tous les sites. Au total 45,018 kml sur 49,645 kml installés sont reconnus au 31 décembre 2024, soit 91%.

Le Service informatique a contribué aux préparatifs du déménagement en y apportant son expertise au niveau des infrastructures réseaux câblés et sans fil, salles serveurs, locaux de télécommunication, équipements bureautiques, signalétique digitale, ainsi qu'au niveau de l'analyse des besoins et du marché pour des solutions techniques spécifiques, nécessaires dans le nouveau bâtiment.

02 | Ré-évaluation de la loi sur l'archivage

Par la loi modifiée du 17 août 2018 relative à l'archivage, le Grand-Duché de Luxembourg s'est doté pour la première fois d'un cadre légal cohérent et global en matière d'archivage.

Plus de cinq ans après son entrée en vigueur, on dispose des expériences et du recul nécessaires afin de pouvoir soumettre cette loi à une analyse critique.

C'est pour cette raison, et étant donné que la protection du patrimoine culturel est une priorité de l'accord de coalition 2023-2028, que le ministère de la Culture a décidé de lancer une consultation publique ayant pour objet d'élucider la question de la nécessité d'une adaptation de la loi précitée.

Cette consultation vise, d'une part, à identifier les besoins et, d'autre part, à recueillir les expériences vécues, les limites constatées et les obstacles rencontrés par rapport à la législation actuelle.

L'appel du ministère de la Culture a rencontré un vif succès puisque près de 30 entités ont participé à la consultation.

Il s'agit maintenant d'évaluer l'ensemble des propositions et d'adapter le texte de 2018.



^ Photo ci-dessus: © Christof Weber

03 | Le Service collecte, conseil et encadrement

L'activité du Service collecte, conseil et encadrement (ci-après SCCE) est encore en hausse pour l'exercice qui vient de s'achever et les défis toujours au rendez-vous.

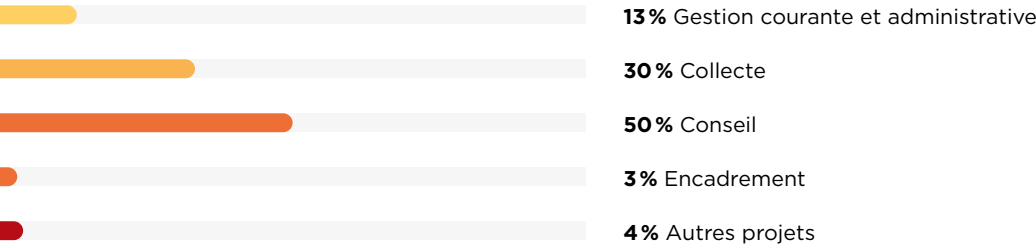
Afin d'assurer ces activités, les effectifs se sont renforcés avec le recrutement d'une nouvelle collaboratrice en tant que *Digital curator*. L'équipe a donc pu compter sur dix agents internes (dont 2 à mi-temps), dix agents externes et un agent en contrat d'appui-emploi pour réaliser les différentes missions du SCCE.



^ Photo ci-dessus : © Joe Goergen

SYNTHÈSE DES MISSIONS DU SERVICE

Répartition des activités par mission



La part de l'activité de conseil a significativement dépassé au cours de cet exercice l'activité de collecte : c'est une première. Cela s'explique principalement par l'essor des projets liés au pôle numérique et l'intensité des travaux pour le projet des tableaux de tri qui a mobilisé plus d'acteurs externes et internes que les autres années.

Répartition détaillée - collecte



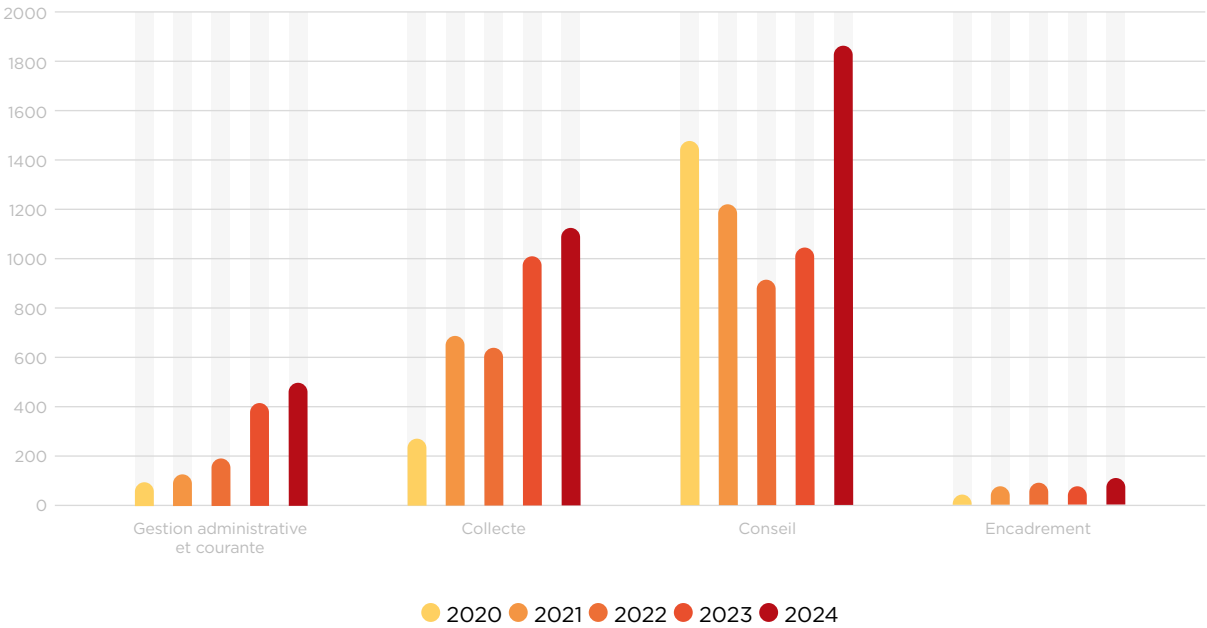
- 42 % Collecte - visite, suivi des versements et contrôle qualité
Projet politique de collecte
- 58 % Traitement

Répartition détaillée - conseil



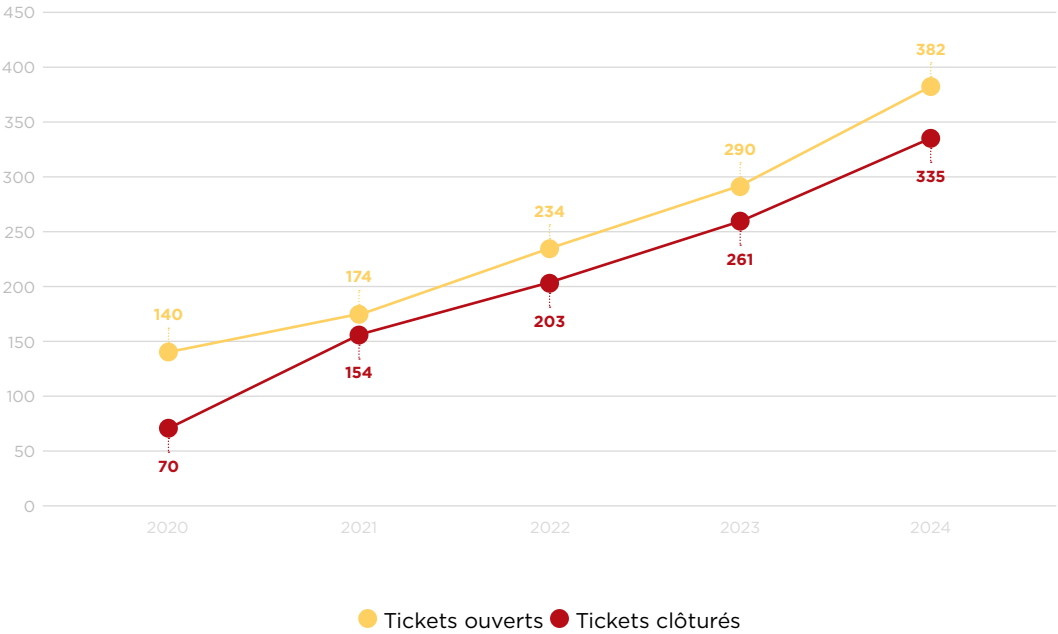
- 33 % Conseil - activité quotidienne
- 4 % Formation
- 45 % Record management y compris le projet tableaux de tri
- 18 % Stratégie numérique et projet Lëtz#PRESERV

Évolution de la répartition des activités sur les 5 dernières années



Évolution du nombre de tickets ouverts

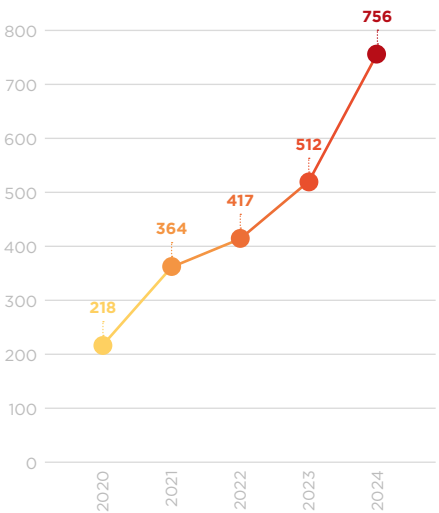
Le tableau de bord du SCCE compte 382 nouveaux tickets ouverts pour l'exercice 2024, soit une hausse des sollicitations de 31% par rapport à l'année 2023. 335 tickets ont été clôturés.



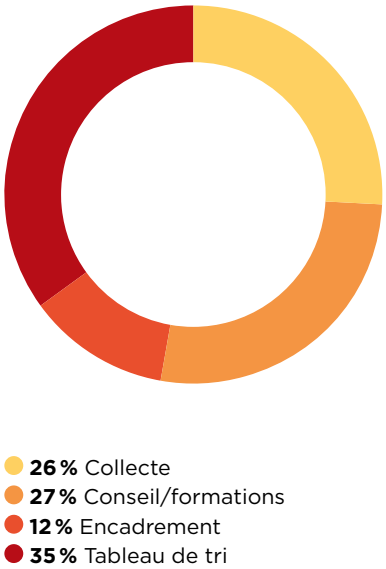
Nombre de visites auprès des producteurs d'archives

Pour l'exercice 2024, le service a effectué 756 visites auprès de producteurs d'archives, soit une augmentation significative par rapport à l'exercice 2023. La présence sur le terrain, auprès des producteurs d'archives publiques continue de se développer, selon les objectifs fixés par les ANLux. Le détail des visites est développé dans les section suivantes.

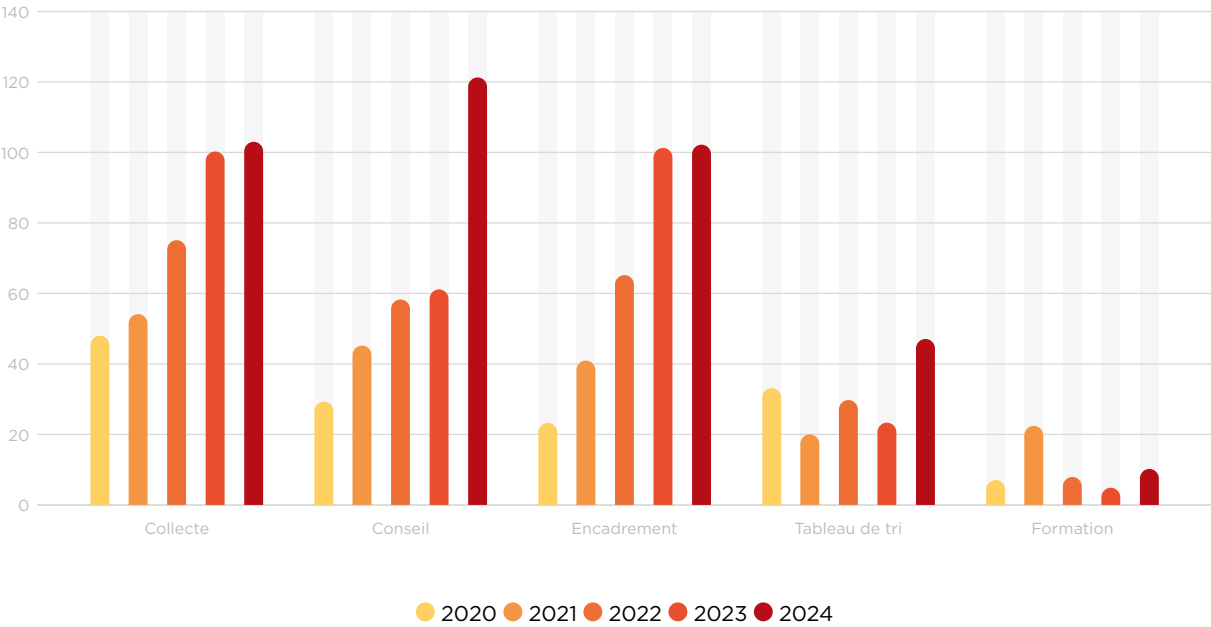
Nombre de visites auprès des producteurs d'archives



Répartition des types de visites



Répartition des tickets par type





^ Photo ci-dessus : © Christof Weber

MISSION DE COLLECTE

L'année 2024 a encore vu le temps dédié aux travaux de collecte rester très significatif même s'il est en baisse en comparaison avec les années précédentes (350 jours/hommes pour les seuls internes du SCCE)¹. Ce fait s'explique par plusieurs facteurs qui ont rythmé l'année 2024 et qui ont eu comme effet de freiner la collecte :

- Absence de matériel de reconditionnement à distribuer pendant une période ;
- Grands projets ANLux ou internes au SCCE à mener au détriment de la collecte ;
- Annonce de la fermeture prochaine des dépôts ;
- Producteurs d'archives publiques ayant épuisé leurs arriérés ou ayant préféré se focaliser sur d'autres projets.

Il est cependant à noter que la collecte, et les travaux en lien avec cette activité (traitement, retraitement, vérifications des inventaires), représentent l'activité principale du SCCE en temps qui y est consacré.

Les activités de collecte ont poursuivi leur tendance, tendance connue depuis 2020 maintenant. Les demandes de versement par les producteurs d'archives publiques sont chaque année de plus en plus nombreuses (99 tickets « collecte » ont été ouverts au cours de l'année 2024 parallèlement à la gestion de tickets ouverts durant les exercices précédents et toujours en cours ; à titre de comparaison, l'exercice 2022 avait vu 75 tickets ouverts pendant l'année et l'année 2023, 100 tickets).

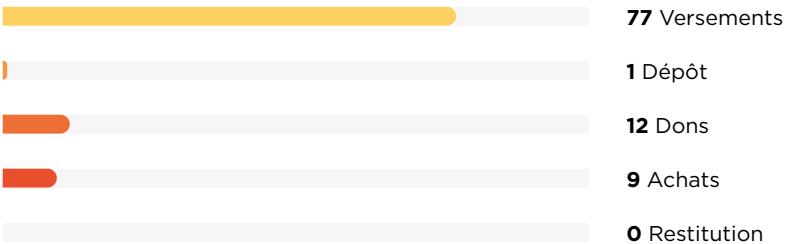
Il est à noter que l'article 26 de la loi du 17 août 2018 sur l'archivage, relatif au versement des archives de plus de 70 ans, continue d'exercer une influence sur les versements reçus. Ainsi, 28,6% des versements reçus pour l'année 2023 contiennent, tout ou partie, des documents de plus de 70 ans. Cette disposition transitoire continue donc d'impacter la charge de travail du service.

Indépendamment de leur type (versement, dépôt, don, legs et achat) 99 acquisitions sont enregistrées dans le registre y relatif, soit une baisse de 2,9% par rapport à l'année 2023.

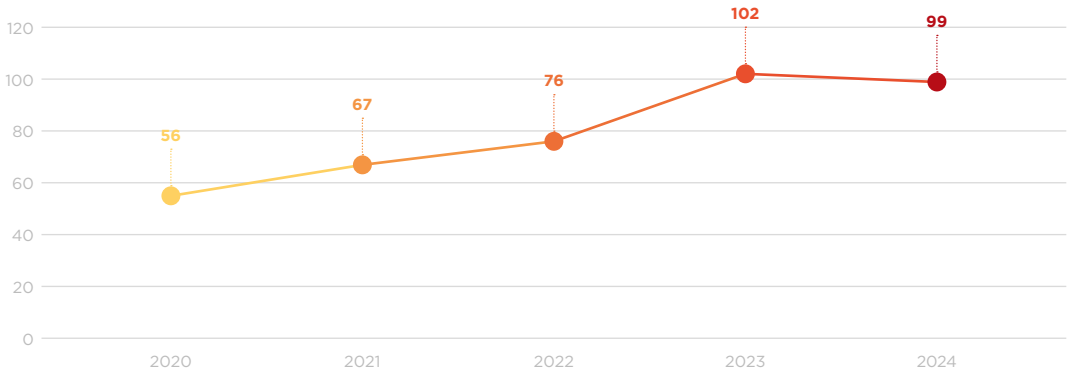
¹ À titre de comparaison, 363 jours/hommes ont été effectués en 2022 et 393 jours/hommes en 2023.

Les demandes de versement par les producteurs d'archives publiques sont chaque année de plus en plus nombreuses.

Acquisitions par type

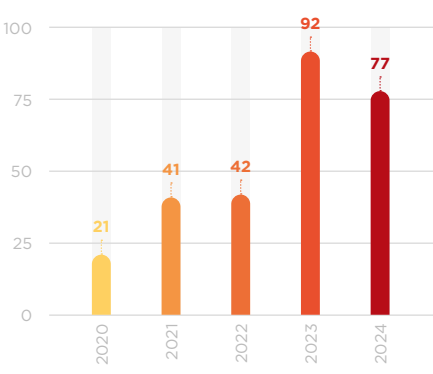


Évolution du nombre d'acquisitions

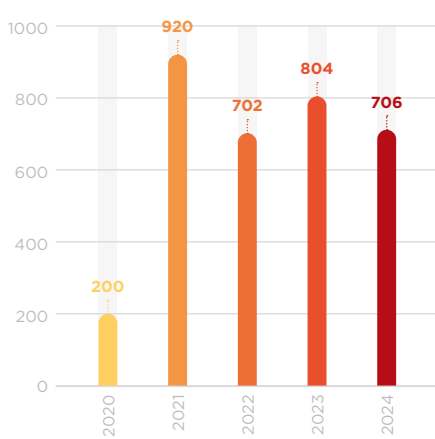


Concernant plus particulièrement les travaux du SCCE en matière de collecte d'archives publiques, 77 versements ont été réalisés au cours de l'année, pour un total de près de 706 mètres linéaires. Le nombre de versements réalisé connaît une baisse par rapport à l'exercice précédent (-16,3%), le volume associé est également en baisse (-12,2%).

Évolution du nombre de versements



Versements, accroissement pluriannuel en mètres linéaires



Relevé des versements d'archives sur support papier :

N° de versement	Service versant	Objet	Dates extrêmes	Vol. en m ^l ²
V000237	Commissariat de police C3R Museldall (LU-Grevenmacher)	Archives de la gendarmerie et du commissariat de police de Wormeldange	1943 (ca.)-2015 (ca.)	19
V000239	Commissariat de police Kaërbjeng Pétange (LU-Petange)	Archives de la gendarmerie et des commissariats de police de Bascharage (Kaerbjeng) et Rodange	1922-2013	18,7
V000280	Commissariat de police C2R Turelbaach (LU-Heiderscheid)	Archives de la gendarmerie et du commissariat de police de Grosbous	1984-2013	7,6
V000329	Commissariat de police C3R Museldall (LU-Grevenmacher)	Archives du Centre d'Intervention Principal de Grevenmacher	2002-2012	10,34
V000330	Commissariat de police C3R Museldall (LU-Grevenmacher)	Archives de la gendarmerie et du commissariat de proximité de Wasserbillig	1930-2012	12,54
V000331	Commissariat de police Remich/Mondorf (LU-Remich)	Archives de la gendarmerie et du commissariat de proximité de Mondorf-les-Bains	1919-2012	33
V000332	Commissariat de police de Mersch (LU-Mersch)	Archives de la gendarmerie et du Centre d'Intervention de Mersch	1987-2012	27,28
V000333	Commissariat de police de Mersch (LU-Mersch)	Archives de la gendarmerie et du commissariat de proximité de Mersch	1973-2014	11,55
V000345	Étude notariale de Maître Wersandt (LU-Bascharage)	Minutes et répertoires de Maître Roger Würth	1949-1959	7,15
V000354	Service de Police judiciaire, Région Capitale - Section Police technique (LU-Luxembourg)	Dossiers d'enquêtes de la police technique Région Capitale	2008-2012	8
V000356	Commissariat de police de Remich (LU-Remich)	Procès-verbaux et rapports du centre d'intervention et du commissariat de proximité de Remich	2006-2013	15
V000374	Commissariat de police Ourdall/Clervaux (LU-Clervaux)	Archives de la gendarmerie et du commissariat de police de Hosingen	1999-2014	0,77
V000375	Commissariat de police Ourdall/Clervaux (LU-Clervaux)	Archives du commissariat de police de Clervaux	2011-2014	1,21
V000376	Centre socio-éducatif de l'État, CSEE (LU-Dreiborn)	Dossiers de filles pensionnaires du Centre socio-éducatif de l'État, site de Schrassig	1955 (ca.)-2022 (ca.)	11,6
V000379	Service de police judiciaire, Région Sud-Ouest (LU-Esch-sur-Alzette)	Archives de l'unité Section de Recherche et d'enquêtes criminelles Esch-sur-Alzette	2000-2013	19,36
V000384	Administration des bâtiments publics (LU-Luxembourg)	Chrono du 29/12/2003 au 28/12/2006	2003-2006	37
V000385	Administration des bâtiments publics (LU-Luxembourg)	Chrono du 27/12/2002 au 30/12/2005	2002-2005	35
V000386	Administration des bâtiments publics (LU-Luxembourg)	Chrono du 05/07/2004 au 23/12/2004	2004	10,35
V000391	Inspection générale des finances (LU-Luxembourg)	Dossiers retournés de décontamination	1950 (ca.)-	48

V000394	Commissariat de police C3R Luxembourg, Direction Région Capitale (LU-Luxembourg)	Procès-verbaux et rapports 2000	2000	4,73
V000398	Commissariat de police C2R Gasperich (LU-Luxembourg)	Archives du commissariat de police de Gasperich	1977-2013	9,5
V000399	STATEC, Institut national de la statistique et des études économiques (LU-Luxembourg)	Enquête « Conjoncture dans l'industrie »	1980-2004	1,87
V000400	STATEC, Institut national de la statistique et des études économiques (LU-Luxembourg)	Dossiers personnels des agents	1924-1980	0,44
V000421	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (LU-Luxembourg)	Registres de l'état-civil	1912-1924	6
V000422	Commune de Remich (LU-Remich)	Dossiers du Bureau de la population	1921-2008	4,07
V000423	Institut de formation de l'Éducation nationale (LU-Walferdange)	Archives administratives et à contenu pédagogique de l'IFEN - versement 2024	1997-2018	1,5
V000424	Ministère des Affaires intérieures (LU-Luxembourg)	Dossiers des transactions immobilières	1874-2014	28
V000428	Tribunal d'arrondissement de Diekirch (LU-Diekirch)	Dossiers en matière correctionnelle pour l'année 2013	2002-2013	11,22
V000429	Service central de législation (LU-Luxembourg)	Dossiers des projets de loi, propositions de loi et règlements grand-ducaux	1953-2014	78,54
V000431	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (LU-Luxembourg)	Dossiers des faillites année 2003	2003-2019	11
V000433	Ministère d'État (LU-Luxembourg)	Dossiers politiques et économiques nationaux et européens	1955-2003	0,88
V000444	Département des Travaux publics (LU-Luxembourg)	Fonds des Ponts et Chaussées (2000-2005)	1857-2007	35
V000450	Ministère de la Culture (LU-Luxembourg)	Dossiers du ministère de la Culture	1993-2023	25,41
V000453	Ministère d'État (LU-Luxembourg)	Discours sur l'état de la nation	1977-2013	1,7
V000454	Département des Travaux publics (LU-Luxembourg)	Archives de la construction du pont Grande-Duchesse Charlotte	1958	0,1
V000456	Ministère de la Sécurité sociale (LU-Luxembourg)	Encadrement des institutions et des instances consultatives et de contrôles affiliés au ministère de la sécurité sociale	1947-2001	3,41
V000457	Ministère de la Sécurité sociale (LU-Luxembourg)	Institutions affiliées à la Sécurité sociale	1945-2000	2,86
V000461	Ministère des Affaires intérieures (LU-Luxembourg)	Transactions immobilières - suite du V000424	1922-2015	33
V000466	Étude notariale de Maître Pierret (LU-Rambrouch)	Minutes des notaires Jean-Nicolas Martin, Auguste Wilhelm et Lucien Schuman	1941-1964	4,62
V000467	Ministère d'État (LU-Luxembourg)	Événements organisés par le ministère d'État	1841-2014	1,98
V000468	Commune de Remich (LU-Remich)	Élections dans la commune	1917-2011	0,22
V000469	Ministère d'État (LU-Luxembourg)	Dossiers personnels d'agents du Haut-Commissariat à la protection nationale	1955-2000	0,11

V000473	Lycée de Garçons de Luxembourg (LU-Luxembourg)	Suite des archives du Lycée de Garçons de Luxembourg relatives aux élèves, au personnel et au fonctionnement du Lycée notamment pendant la Seconde Guerre mondiale	1837 (ca.)-1994	3,08
V000474	Étude notariale de Maître Leermakers (LU-Clervaux)	Minutes et répertoires des notaires Marc Delvaux, Joseph Kerschen, Jacqueline Hansen-Peffer et René Frank	1937-1968	3,96
V000476	Commissariat de police de Bonnevoie, Région Capitale - C2R Bonnevoie (LU-Luxembourg)	Procès-verbaux, rapports et police des étrangers	1970 (ca.)-2013	10,45
V000484	Commissariat de police C3R Luxembourg, Direction Région Capitale (LU-Luxembourg)	Procès-verbaux et rapports 2001	2001	6,5
V000486	Commissariat de police Syrdall (LU-Roodt-sur-Syre)	Police des étrangers Roodt-sur-Syre	1911-1999	1,32
V000487	Ministère d'État (LU-Luxembourg)	Discours et interviews	1929-2013	0,9
V000489	Tribunal d'arrondissement de Diekirch (LU-Diekirch)	Dossiers en matière criminelle	2009-2013	1,32
V000494	Conseil Arbitral de la Sécurité sociale (LU-Luxembourg)	Dossiers des procédures d'appel et de recours auprès de l'instance	1999-2021	13,2
V000496	STATEC, Institut national de la statistique et des études économiques (LU-Luxembourg)	Courrier de la direction	1997-2014	2,8
V000497	STATEC, Institut national de la statistique et des études économiques (LU-Luxembourg)	Archives du département des statistiques macroéconomiques	1946 (ca.)-2007	5,2
V000500	Tribunal d'arrondissement de Diekirch (LU-Diekirch)	Dossiers des faillites	1973-2021	8,47
V000503	Administration de la nature et des forêts, Arrondissement Nord (LU-Wiltz)	Arrondissement Nord	1921-	à déterminer suite à décontamination
V000504	Administration de la nature et des forêts, Arrondissement Est (LU-Grevenmacher)	Arrondissement Est	1921-	à déterminer suite à décontamination
V000507	Ministère d'État (LU-Luxembourg)	Archives de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte	1980-2014	1
V000510	Commissariat de police C3R Luxembourg, Direction Région Capitale (LU-Luxembourg)	Procès-verbaux et rapports 2002	2002	12
V000522	Commissariat de police C3R Luxembourg, Direction Région Capitale (LU-Luxembourg)	Procès-verbaux et rapports 2003	2003	12,21
V000523	Commissariat de police C3R Luxembourg, Direction Région Capitale (LU-Luxembourg)	Procès-verbaux et rapports 2004	2004	12,76
V000524	Parquet général (LU-Luxembourg)	Plans liés à des enquêtes concernant plusieurs vols ayant eu lieu à Feulen, Merscheid et Dahl	1903-1903	0,02
V000528	Ministère de la Justice (LU-Luxembourg)	Dossiers relatifs à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise par naturalisation	2020-2021	11,55
V000534	Tribunal d'arrondissement de Luxembourg (LU-Luxembourg)	Registre « Dépôt des registres de l'état civil, 12.10.1901 – 10.02.1917 »	1901-1917	0,02
Totaux				706,37

² ml = mètres linéaires.

Comme depuis deux années maintenant, la majorité des versements reçus, en nombre et en volume le sont depuis les administrations. En effet, la conjugaison entre la mise en application des tableaux de tri, d'un côté, avec l'absorption des arriérés des Instances judiciaires (à laquelle s'ajoute le frein mis aux versements de ces producteurs en attendant la signature de leur tableau de tri commun) fait que les administrations et les ministères deviennent nos principaux pourvoyeurs :

	Nombre de versements	Volume en ml
Administrations	37	524,3
Ministères	12	110,8
Instances judiciaires	8	51,25
Notaires	3	15,73
Communes	2	4,27

Il est à noter que, contrairement à 2023, aucun versement provenant des établissements publics ou des organismes cultuels n'a été effectué.

Le SCCE a assuré le transfert physique de 54 versements (87,1% du total ; à titre de comparaison pour les années précédentes : 81% en 2022, 70,6% en 2023) pour un volume de 541,03 ml (seulement 200 ml en 2023). Ce fait s'explique par l'utilisation d'une camionnette plus volumineuse appartenant aux ANLux, permettant ainsi de prendre en charge des versements supplémentaires sans faire appel à l'Administration des bâtiments publics (ABP) et son service de déménagement.

Les 8 autres versements réalisés l'ont été par l'Administration des bâtiments publics (ou des prestataires de l'ABP) ou par des prestataires en décontamination.



^ Photo ci-dessus :
© Joe Goergen

	Nombre de versements pris en charge	Volume en ml	Versement le moins volumineux en ml	Versement le plus volumineux en ml	Versement moyenne du volume pris en charge en ml
SCCE	54	541,03	0,02	78,54	10
ABP ou prestataires en assainissement	8	165,37	10,35	48	20

Gestion des projets d'assainissement d'archives publiques

L'année 2024 se caractérise par la collecte de près de 197 ml d'archives publiques sur support papier au-travers des retours de fonds depuis des sociétés prestataires en assainissement ou en décontamination. Ce volume représente 27,9% des archives collectées par versements³, archives qui sont ensuite intégralement traitées par la Cellule retraitement du SCCE (conditionnement/reconditionnement physique, travaux de tri/classement/rédaction d'un inventaire).

Environ 73 ml d'archives sont en cours d'assainissement au 1^{er} janvier 2025.

La gestion des projets d'assainissement est effectuée en collaboration avec la conservatrice de la Section ancienne et responsable des activités de restauration aux ANLux. Le SCCE, au-travers du responsable du pôle collecte, fait remonter à la conservatrice les fonds identifiés chez les producteurs et devant recevoir un traitement approprié avant d'entrer dans nos dépôts. Les archivistes du SCCE se chargent généralement d'organiser le départ des documents pendant que la conservatrice est l'interlocutrice des sociétés prestataires pour les parties administrative, organisationnelle et financière de ces projets. Le SCCE, suite au retour des documents et l'acceptation des travaux d'assainissement, se charge de leur traitement archivistique en lieu et place des producteurs desdites archives.

- Les projets peuvent concerner les actions suivantes :
- assainissement suite à l'apparition de moisissures sur les archives par séchage et nettoyage à sec ;
 - restauration de documents physiquement dégradés (pulvérulence) ;
 - décontamination en cas d'infestation par des insectes.

Traitement, vérifications et retraitement de versements sur support papier

L'équipe en charge est composée de deux agents internes, deux consultantes, un agent en CAE et deux emplois-étudiants durant la période estivale. Au cours de l'année, elle a pris en charge le traitement ou retraitement intégral (soit la démétallisation, le reconditionnement, le tri, élaboration du plan de classement et classement physique, et la rédaction de l'inventaire) de 20 versements. Le volume médian est de 1,5 ml. Certains de ces traitements ont pu commencer en 2023 et d'autres s'étaleront sur 2025 en raison du nombre important de dossiers, deux versements faisant 65 ml et un autre 97 ml.

La plupart des fonds traités sont des archives de plus de 70 ans mais on trouve également des fonds revenant de décontamination ou des arriérés. La totalité de ces 20 versements représente un volume de près de 315 ml et l'équipe a produit plus de 15.000 unités documentaires.

Les versements des organismes dérogatoires représentent 26% des versements traités intégralement par le SCCE.

86 versements ont été préparés par les producteurs et détenteurs d'archives publiques mais ont bénéficié de vérifications et travaux de reprise en 2024 afin de respecter les standards techniques et qualitatifs des ANLux. Il s'agissait de corrections et améliorations de l'inventaire, de recotation, de dépoussiérage, de reconditionnement ou de retrait de supports numériques des dossiers papier.

³ En 2023, 133 ml étaient revenus d'assainissement ou de décontamination (soit 16,5% du volume total versé au cours de l'année en question).

Le SCCE, suite au retour des documents et l'acceptation des travaux d'assainissement, se charge de leur traitement archivistique en lieu et place des producteurs desdites archives.

Ces travaux ont nécessité de nombreux déplacements au sein des dépôts, de nombreux transferts de contenants ainsi qu'une bonne communication et organisation entre les services et sections.

Il est à noter que l'équipe SCCE aide également la Section contemporaine à la rédaction de notices descriptives de versements.

Collecte d'archives numériques

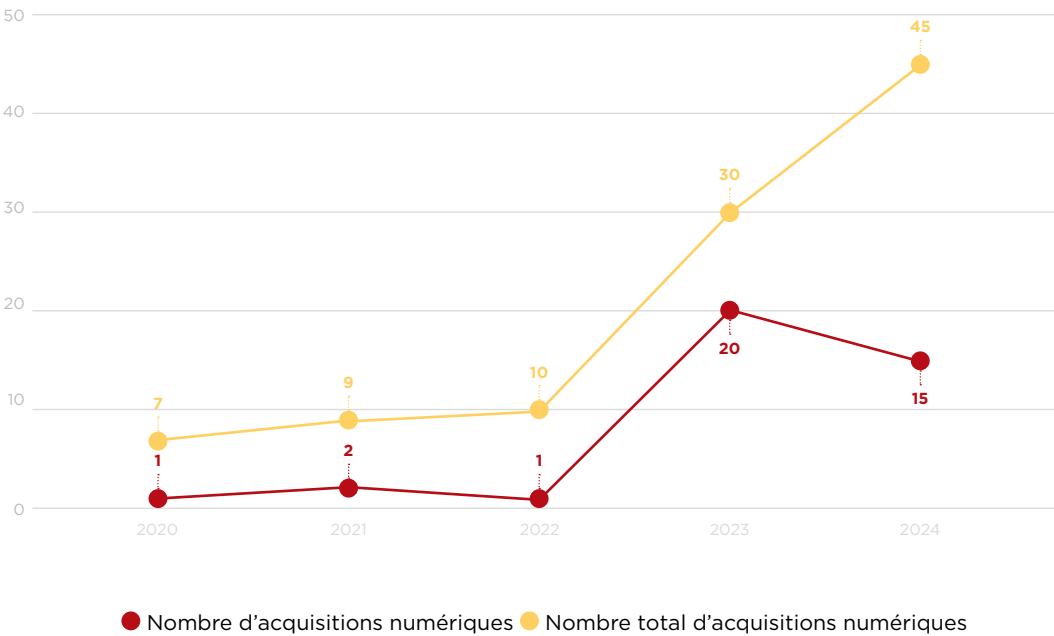
Au cours de l'année 2024, le SCCE a accepté 15 versements numériques, pour un volume de 176,359 GB, portant le total des acquisitions numériques des ANLux à 45.

Le nombre de versements numériques réalisés en 2024 est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent (- 6%), mais le volume versé est supérieur à celui des versements collectés en 2023 (+267%) et représente le volume d'archives numériques le plus important entré par voie de versement en une année depuis l'entrée en vigueur de la loi relative à l'archivage.

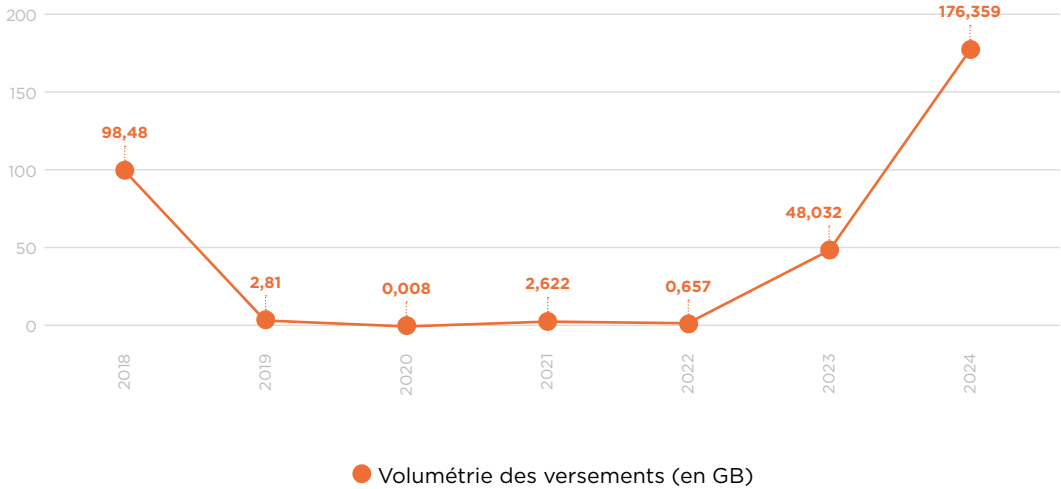


^ Photo ci-dessus :
© Frank Weber

Évolution du nombre d'acquisitions numériques



Évolution de la volumétrie annuelle des versements numériques



Relevé des acquisitions sur supports numériques :

N° de versement	Service versant	Objet	Dates extrêmes	Volume en GB
V000427	Ministère de la Santé	Réseaux sociaux de Mme Paulette Lenert, ministre de la Santé	2019-2023	0,565
V000440	Ministère de la Santé	Gestion des hôpitaux	1995-2018	5,47
V000441	Institut de Formation de l'Éducation nationale	Mémoires d'étudiants	2011-2022	10,1
V000445	Ministère de la Sécurité sociale	Compte Facebook du Ministère	2021-2023	0,841
V000462	Ministère de l'Économie	Messagerie de M. Franz Fayot, ministre de l'Économie	2018-2023	39,8
V000498	Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	Messagerie de Mme Paulette Lenert, ministre de la Santé	2020-2023	60,3
V000518	Ministère de la Culture	Messagerie de M. Jo Kox, Premier Conseiller de Gouvernement	2018-2024	43,2
V000519	Ministère de la Culture	Déploiement d'Internet au Luxembourg	1995-2011	1,57
V000533	Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire	Réseaux sociaux du Ministère	2017-2024	1,02
V000541	Ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité	Réseaux sociaux du Ministère	2015-2024	3,51
V000544	Ministère des Sports	Réseaux sociaux du Ministère	2021-2024	3,78
V000545	Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil	Réseaux sociaux du Ministère	2015-2024	0,649
V000546	Ministère des Finances	Réseaux sociaux du Ministère	2013-2024	0,974
V000547	Ministère du Travail	Réseaux sociaux du Ministère	2023-2024	1,28
V000553	Service information presse	Archives du domaine K	2009-2023	3,3
Total				176,359

Il faut observer que 8 des 15 versements (53%) sont le fruit d'une collecte ciblée, portant sur les réseaux sociaux des ministres et ministères.

La première campagne de collecte des réseaux sociaux, initiée en 2023, a fait l'objet d'une présentation en mai 2024 à l'« Internationales Archivsymposium » à Arnhem et a donné lieu à des échanges avec les Archives nationales des Pays-Bas.

3 versements (20%) résultent d'une autre collecte ciblée suite à la transition gouvernementale de 2023, portant sur les messageries des ministres et cabinets ministériels. Celles-ci représentent 80% du volume total des archives numériques collectées en 2024.

Les 4 autres versements réalisés (27%) se composent de documents administratifs.

En décembre 2024, le volume total d'archives numériques collectées dans la baie de chargement atteignait 3,322 To.



^ Photo ci-dessus : © Christof Weber

Automatisation du traitement des versements numériques

Après avoir consolidé sa méthode de traitement des versements numériques avec des scripts en 2023, le SCCE met désormais les méthodes et outils à disposition des producteurs d'archives via la plateforme GitHub.

Cette méthode a fait l'objet d'une publication dans le n°147 d'Archivistes ! la lettre de l'Association des archivistes français, parue au début de l'année 2024 au sein d'un dossier consacré aux usages de l'intelligence artificielle au service de la gestion des archives.

A la suite de cet article, le pôle stratégie numérique du SCCE a été contacté par le Service d'archives de la Métropole de Lyon, par le groupe de travail Gestion numérique de l'information dans l'Est (GENIE) et par l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) de Lyon pour présenter des retours d'expérience sur son processus de traitement des archives numériques.

Un expert SCCE a également été sollicité par l'Association des archivistes francophones de Belgique (Aafb) pour animer une formation sur ce sujet à l'automne 2025.

Politique de collecte des archives publiques

Inscrit au programme de travail 2022-2024 des ANLux, ce projet, piloté par deux membres du SCCE, a abouti en décembre 2024 à la finalisation d'un document opérationnel. Il s'agit du premier texte de ce type élaboré par les ANLux, offrant :

- une présentation des enjeux et du cadre entourant la collecte des archives publiques ;
- une description des services et outils déployés par le SCCE pour soutenir ces activités ;
- un calendrier stratégique basé sur des priorités sectorielles et la réalité de la situation existante chez chaque responsable de portefeuille, indépendamment du support (numérique ou papier).

La conception d'un volet événementiel a également été prévue, afin de promouvoir et accompagner la mise en œuvre de cette politique. Cette politique fera l'objet d'une révision tous les deux ans à compter de sa publication, garantissant ainsi son adaptation continue aux évolutions et aux besoins.

Import des inventaires

La loi relative à l'archivage prévoit que les archives versées aux ANLux soient directement accessibles à la consultation à l'expiration de leur durée d'utilité administrative⁴, sauf restriction de communicabilité applicables⁵.

Les actions entreprises dans le cadre de l'import des inventaires et de leur mise en ligne sont menées par le SCCE, en collaboration avec la Section contemporaine, le Service logistique des dépôts d'archives ainsi que le Service informatique. Il vise à poursuivre l'import des données des inventaires relatifs aux versements reçus depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'archivage, dans le SIA des AN-Lux, SCOPE.

L'affectation des unités de description (UD) dans le plan d'archivage, la vérification des délais de communicabilité et la mise en ligne sont pris en charge dans un deuxième temps par la Section contemporaine.

Il est à noter que de septembre 2018 à fin 2024, les ANLux ont réceptionné 312 versements dont les inventaires seront importés dans le SIA des ANLux.

En 2024, les données de 55 inventaires ont été importées dans SCOPE UD par le SCCE. Dans le détail:

› Lot 11 – mars 2024: 7 inventaires

- V000209_Commissariat Kirchberg et Cents
- V000227_Commissariat Hosingen
- V000269_Office social Ville de Luxembourg
- V000327_Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- V000365_Centre socio-éducatif de l'État
- V000373_Notaire Hippert
- V000388_Tribunal d'arrondissement de Diekirch

› Lot 12 – octobre 2024: 32 inventaires

- V000023_Police judiciaire section stupéfiants
- V000024_Police technique Luxembourg
- V000080_Lycée technique agricole Ettelbruck
- V000081_Conseil national des programmes
- V000179_Ministère d'État
- V000213_Commissariat Larochette
- V000226_Police Clervaux
- V000229_Tribunal d'arrondissement Luxembourg
- V000234_Commissariat Differdange
- V000235_Institut national pour le patrimoine architectural

Il est à noter que de septembre 2018 à fin 2024, les ANLux ont réceptionné 312 versements.



^ De haut en bas, - 1: © Capsule – Pierre Matgé - 2: © Joe Goergen

- V000238_Commissariat Hesperange
- V000249_Commissariat Walferdange
- V000260_Commissariat Wiltz
- V000267_Commissariat Dudelange
- V000274_Centre socio-éducatif de l'État
- V000293_Notaire Hames
- V000305_Administration de la nature et des forêts
- V000307_Consistoire israélite Esch-sur-Alzette
- V000310_Commissariat Rambrouch
- V000311_Commissariat de proximité Bavigne
- V000328_Commissariat de proximité Grevenmacher
- V000329_Centre d'intervention principal Grevenmacher
- V000330_Commissariat de proximité Wasserbillig
- V000333_Commissariat de proximité Mersch
- V000341_Commissariat Bertrange
- V000346_Centre d'intervention Wiltz
- V000348_Conseil national des programmes
- V000355_Ministère de l'Intérieur
- V000356_Commissariat Remich
- V000357_Commissariat Roodt-sur-Syre
- V000360_Commissariat Junglinster
- V000380_Gendarmerie Roodt-sur-Syre

› Lot 13 – décembre 2024: 16 inventaires

- V000280_Commissariat Turelbaach
- V000288_Service police judiciaire Luxembourg
- V000392_Administration de la nature et des forêts
- V000313_Commissariat Troisvierges
- V000314_Commissariat Capellen
- V000347_Commissariat Bonnevoie
- V000364_Ministère de la Fonction Publique
- V000374_Commissariat Hosingen
- V000375_Commissariat Clervaux
- V000390_Centre national de l'audiovisuel
- V000401_Ministère du Travail et de la Sécurité sociale
- V000433_Ministère d'État
- V000468_Commune de Remich
- V000469_Ministère d'État
- V000473_Lycée de Garçons
- V000486_Commissariat Roodt-sur-Syre

Depuis 2018	Depuis 2021
Versements	Intégration Scope UD
312	107

⁴ Loi sur l'archivage du 17 août 2018, Art.16 (1).
⁵ Loi sur l'archivage du 17 août 2018, Art.16 (3).

Projet Article 27 de la loi sur l'archivage

En 2022 déjà, un projet de mise en conformité avec l'article 27 de la loi relative à l'archivage avait été lancé auprès de certains ministères et administrations.

Pour rappel: Selon l'article 27 de la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage, après la signature d'un tableau de tri, tout producteur doit prendre en charge son arriéré d'archives pour versement aux ANLux. Par dérogation à l'article 3 paragraphe 1^{er}, le versement des archives publiques conservées auprès du producteur ou détenteur d'archives publiques n'ayant plus d'utilité administrative et ayant plus de dix ans au moment où le tableau de tri sort ses effets peut être échelonné sur une période de cinq ans.

Le projet vise à accompagner les producteurs ayant signé un tableau de tri à identifier quelles sont les archives, sur support papier ou numérique, qui entrent dans le périmètre de l'article 27, ceci afin de:

- permettre aux producteurs de s'organiser en vue du traitement des arriérés dans les délais impartis par la loi en développant une stratégie étayée avec données concrètes et quantifiables (dégager/demander des ressources budgétaires ou humaines en internes, externaliser etc.) ;
- permettre aux producteurs de prioriser les versements à réaliser ;
- permettre aux ANLux d'anticiper précisément l'afflux d'archives dans les années à venir en matière de volume et éventuellement de complexité technique ;
- et enfin, permettre aux ANLux de renforcer leur soutien auprès des producteurs.

Pour atteindre les objectifs fixés par ce projet, à savoir identifier les archives à verser en priorité par les administrations dans les cinq ans suivant la signature de leur tableau de tri, la méthode proposée fût la suivante jusqu'en 2024: réaliser des recensements sommaires de la production documentaire papier et numérique et en extraire les informations relevant du périmètre de l'article 27.

En 2024, les recensements commencés à l'Administration des services techniques de l'agriculture et au Ministère de la Santé sur une partie de leurs archives papier se sont achevés. Un rapport indiquant les volumes à verser et les destructions à effectuer à court, moyen et long terme leur a été remis, ainsi que des indications sur les temps de traitement à prévoir selon le type d'archives.

Malgré la volonté d'effectuer des recensements sommaires, ce travail s'est avéré extrêmement chronophage sur les archives papier pour des résultats insuffisants. Sans une participation active des services informatiques, il ne s'est pas non plus avéré satisfaisant sur l'analyse des archives numériques dans la plupart des cas. Une nouvelle réorientation du projet a débuté en fin d'année 2024: les producteurs ayant signé leur tableau de tri seront contactés successivement pour faire le point sur leurs arriérés d'archives papier et numériques. Une analyse des séries en conservation dans leurs tableaux de tri aura été faite en amont par un archiviste du SCCE et permettra de les orienter vers les fonds à préparer et à verser en priorité aux ANLux dans les années qui viennent.



^ Photo ci-dessus: © Joe Goergen

Le projet Article 27 vise à accompagner les producteurs ayant signé un tableau de tri à identifier quelles sont les archives, sur support papier ou numérique, qui entrent dans le périmètre de l'article 27 de la loi relative à l'archivage.

MISSION DE CONSEIL

La mission de conseil représente toujours l'activité la plus importante notamment de par les projets stratégiques qui y sont associés et de par les formations dispensées.

Élaboration des tableaux de tri

Il s'agit d'un dispositif fondamental prévu dans le cadre de la loi suscitée. Tous les producteurs et détenteurs d'archives publiques relevant du régime général (ministères et administrations) ont l'obligation de réaliser un tableau de tri de leurs archives en collaboration avec les ANLux, endéans les 7 années suivant l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 1^{er} septembre 2025.

L'équipe dédiée à ce projet mobilise 7,5 personnes à temps plein dans sa configuration optimale auxquelles se sont ajoutés 4 autres collaborateurs. La réalisation de tableaux de tri spécifiques leur a été assignée en plus des missions sur lesquelles ils évoluent. Ainsi, 11,5 collaborateurs ont activement travaillé sur le projet en 2024, ce qui est considérable mais nécessaire pour atteindre nos objectifs. Au cours de cet exercice, l'équipe a été relativement stable par rapport à l'année précédente ce qui nous a permis d'assumer la planification prévisionnelle annuelle.

Pour l'exercice 2024, 14 ministères ou administrations supplémentaires pour le régime général ont été mobilisés dans le cadre de la réalisation de leur tableau de tri. Il s'agit de:

- Administration luxembourgeoise vétérinaire et alimentaire ;
- Bureau de gestion des avoirs ;
- Centre de développement des compétences relatives à la vue ;
- Centre psychosocial et d'accompagnement scolaires ;
- Conseil scientifique - Domaine de la Santé ;
- Contrôle médical de la Sécurité sociale ;
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Observatoire national de la santé ;
- Office des signalements ;
- Office national de l'enfance ;
- Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques ;
- Service de l'intégration et de l'accueil scolaires ;
- Service d'économie rurale ;
- Service national d'information et de médiation dans le domaine des services pour les personnes âgées.

L'avancement général du projet est très bon avec 60% d'avancement pour les projets finalisés et près de 97% pour les projets en cours ou finalisés. Bien que le rythme de travail reste très soutenu pour notre équipe dédiée aux tableaux de tri, le projet avance bien. De nombreux projets restent en suspens bien que les travaux soient majoritairement terminés (entretiens, version bêta du tableau de tri et projet de convention réalisés). Le retard sur la finalisation des projets s'explique notamment par plusieurs raisons:

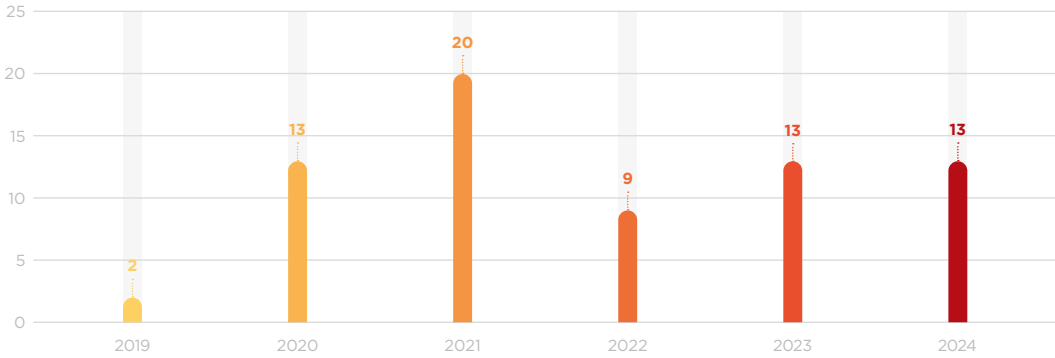
- mise en attente du producteur afin que tous les tableaux de tri d'un domaine d'activité soient finalisés (ministère et administrations sous tutelle) ;
- mise en attente faisant suite au remaniement ministériel lié aux élections législatives et aux changements gouvernementaux en découlant ;
- dissensions entre les producteurs et les ANLux sur des sorts finaux, cas de figure minoritaires ;
- restructurations administratives internes, changement de direction ou de responsable projet ;
- mise en attente avant le recrutement d'un archiviste, d'un DPO, d'un juriste etc. ;
- test grandeur nature pour la mise en œuvre du tableau de tri ;
- volonté plus ou moins explicite d'attendre la fin du délai légal.

Pour certains projets, aucune raison n'est réellement perceptible. Toutefois, l'année 2025 marquera la finalisation du projet en raison de la fin du délai légal : de nombreuses conventions pour les tableaux de tri devraient donc être signées.

Treize tableaux de tri sont entrés en vigueur en 2024⁶:

Référence	Organisme	Date de signature
2024_04/CGID	Commissariat du Gouvernement chargé de l'instruction disciplinaire	04/03/2024
2024_06/INAPS	Institut national de l'activité physique et des sports	26/06/2024
2024_07/AEC	Administration d'évaluation et de contrôle	11/10/2024
2024_08/BNL	Bibliothèque nationale du Luxembourg	22/07/2024
2024_09/CMSS	Contrôle médical de la Sécurité sociale	14/10/2024
2024_10/OSIG	Office des signalements	18/10/2024
2024_11/MSP	Ministère des Sports et Institut national des Sports	22/10/2024
2024_12/DCP	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture - Direction de la Protection des consommateurs	04/09/2024
2024_13/BGA	Bureau de gestion des avoirs	18/10/2024
2024_15/TE	Trésorerie de l'État	11/10/2024
2024_17/ATP	Administration des transports publics	17/12/2024
2024_18/DISA	Direction de la santé	22/11/2024
2024_19/CS	Conseil scientifique du domaine de la santé	05/12/2024

Évolution du nombre de tableaux de tri signés (régime général)



À noter que deux tableaux de tris signés ont été révisés en 2024 suite à leur mise en œuvre et des ajustements plus ou moins importants ont été opérés :

- Institut de formation de l'Éducation nationale (V1.01 en 2020) ;
- Service information et presse (V1.01 en 2019).

Au cours de cet exercice, 711 entretiens ont été réalisés et 233 réunions tenues (présentation, cadrage, comité de pilotage, groupes de travail, évaluation), ce qui constitue un exercice exceptionnel.

⁶ Les tableaux de tri publics entrés en vigueur sont en ligne sur le site Internet des ANLux : <https://anlux.public.lu/fr/gerer-ses-archives/tableaux-de-tri.html>

La signature d'un tableau de tri constitue un moment particulièrement important car l'organisme entre ainsi juridiquement dans le champ d'application de la collecte des archives publiques. C'est aussi souvent l'occasion de rassembler les deux équipes projet qui ont permis sa réalisation autour des chefs d'établissements.



^ De gauche à droite et de haut en bas, - 1: Bibliothèque nationale du Luxembourg © BnL - 2: Bureau de gestion des avoirs © BGA - 3: Offices des signalements © OSIG- 4: Direction de la santé © DISA

Notons que le SCCE a finalisé également un tableau de tri supplémentaire pour la commune de Walferdange, conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat de coopération conclue avec ladite commune en 2023.



^ Photo ci-dessus: Commune de Walferdange ©WALFER

Enfin, suite à l'appel à candidatures pour la réalisation des tableaux de tri lancé durant l'été 2023 dans le cadre de partenariats volontaires entre les ANLux et des organismes répondant aux dispositions de l'article 4 paragraphes 2 et de la loi, afin de les soutenir dans l'établissement de leur tableau de tri, 18 projets ont été lancés en 2024 avec des établissements publics:

- Association d'assurance accident ;
- Caisse de Maladie des Fonctionnaires et Employés Publics ;
- Commission de surveillance du secteur financier ;
- Cour des comptes ;
- Fonds de garantie des dépôts Luxembourg ;
- Film Fund Luxembourg ;
- FOCUNA ;
- Fonds national de la recherche ;
- Fonds Souverain Intergénérationnel du Luxembourg ;
- Instances judiciaires ;
- Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue ;
- Laboratoire national de santé ;
- Luxembourg Institute of Socio-Economic Research ;
- Luxembourg Institute of Health ;
- Luxembourg Institute of Science and Technology ;
- Office national du remembrement ;
- Philharmonie Luxembourg & Luxembourg Philharmonic ;
- Service de santé au travail multisectoriel.

Il a fallu adapter notre cadre générique car les établissements publics présentent des spécificités par rapport aux administrations publiques notamment en matière de gestion stratégique avec l'existence d'un conseil d'administration et, également, en ce qui concerne la gestion des ressources humaines.

Un projet relevant du régime dérogatoire 4.2 pour lequel les ANLux ont pris en charge la réalisation du tableau de tri a été finalisé en 2024. Il s'agit de la Commission consultative des Droits de l'Homme qui a choisi de co-signer sa convention avec les ANLux, ce qui n'est pas obligatoire contrairement au régime général, mais qui constitue un indicateur fort dans l'engagement de cet organisme dans la gestion de ses archives.



< Photo de gauche: Commission consultative des Droits de l'Homme © ANLux

Enfin, d'autres établissements du régime dérogatoire 4.2 collaborent avec nous dans le cadre de la réalisation de leur tableau de tri et pour lesquels nous sommes représentés au sein du comité de pilotage ou avec lesquels nous échangeons étroitement pour avis. Il s'agit par exemple de la Chambre des députés, de la Maison Grand-Ducale, de la Commission nationale pour la protection des données (CNPd) ou des CFL. Ces derniers ont finalisé leur tableau de tri en 2024 également et ont également choisi de co-signer leur convention tableau de tri avec les ANLux.



^ Photo ci-dessus: Chemin de Fer Luxembourgeois ©CFL

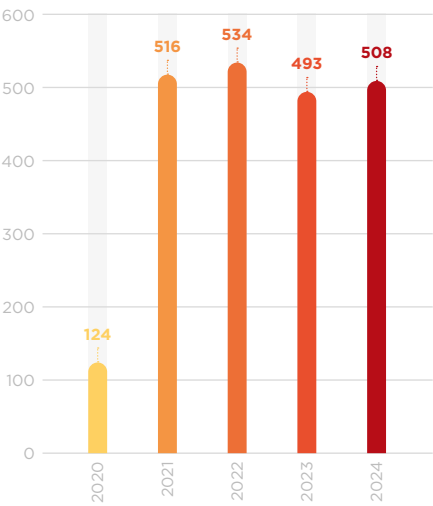
Formations en archivistique

La professionnalisation des acteurs de l'archivage passe notamment par la formation. En 2024, le nombre de formés est légèrement en baisse pour les formations INAP (Institut national d'administration publique) et « utilisation du tableau de tri ». Néanmoins, l'intérêt pour le sujet reste présent avec une participation au e-learning toujours croissante. Pour les formations INAP, les inscriptions aux sessions proposées sont complètes et les thématiques trouvent leurs publics avec des retours très positifs.

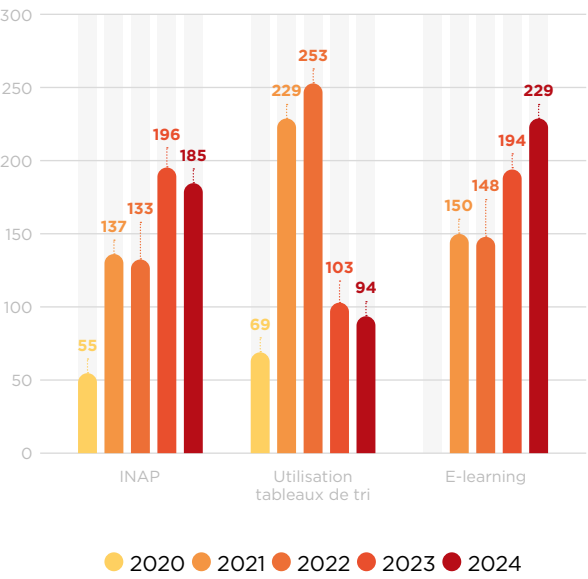
En 2024, le SCCE a organisé deux journées de formation relatives à l'archivage électronique et la norme eIDAS2 avec l'intervention de Christian Dubourg, coordinateur du groupe TC CEN 468 WG1. Ces journées, destinées au personnel des ANLux et aux délégués, présentaient les défis de l'archivage électronique et les évolutions de la norme eIDAS pour y répondre au mieux. Pour soutenir et accompagner les professionnels de l'archivage dans le numérique, une formation relative à la question de la preuve numérique et des signatures qualifiées entre également au catalogue de l'INAP en 2025.

- Les formations INAP proposées en 2024 ont été les suivantes :
- › **Initiation à l'archivistique** : 4 sessions de 2 jours
 - › **Versement d'archives papier aux ANLux** : 2 sessions d'une journée
 - › **Se préparer à l'archivage numérique, maintenant !** : 3 sessions de 2 jours
 - › **Le RGPD et l'archivage de données dans l'intérêt public** : 2 sessions d'une demi-journée
 - › **Utilisation et mise en œuvre d'un tableau de tri des archives** : 10 sessions d'une demi-journée

Nombre de personnes formées par le SCCE



Répartition personnes formées



Les agents de l'État sont évidemment majoritaires à participer à ces formations. Cependant, les communes et les autres régimes dérogatoires représentent une part croissante de participants. Les personnes formées sont volontaires pour suivre ces formations de leur propre initiative. La hiérarchie appuie cette intention dans de nombreux cas, ce qui traduit une volonté d'approfondir le sujet et de spécialiser le personnel à cette question.



Les formés relèvent de :



- 57% État
- 25% Communes
- 18% Régimes dérogatoires



^ Photos ci-dessus, - 1: Formation eIDAS2 © ANLux - 2: © Christof Weber

À noter que des agents des ANLux ont bénéficié et ont fait bénéficier des membres du réseau des délégués d'une formation d'introduction sur l'Archivage Électronique Qualifié, avec un accent particulier sur le nouveau règlement eIDAS2. Ce règlement européen, publié en avril 2024, vise à harmoniser les pratiques d'identification électronique et de services de confiance dans toute l'Union européenne. Trente-deux personnes ont suivi la formation.

Autres activités du SCCE

› Normalisation internationale

L'engagement des experts du SCCE dans des activités de normalisation, avec un périmètre strictement défini par la direction, marque une avancée dans le domaine de la recherche et de la consolidation de la gouvernance pour l'archivage électronique. Les bénéfices de cet investissement ont commencé à se concrétiser à partir de 2024.

› Commission Européenne de Normalisation CEN 468: service d'archivage électronique qualifié eIDAS2

Le projet de norme européenne pour l'archivage électronique au sein de la CEN468 a été finalisé en novembre 2024. Un membre du SCCE a participé à l'élaboration du texte ayant fait consensus entre experts européens et a piloté la rédaction de l'un des chapitres de la norme (Transférabilité/Réversibilité). Ce projet a été soumis en fin d'année 2024 au vote des organismes de normalisation européens et obtiendra en mars 2025 le statut d'acte d'implémentation du règlement eIDAS2 (Electronic Identification and Trust Services). Cette norme européenne est très attendue pour renforcer la confiance numérique ainsi que l'interopérabilité des services d'archivage qualifié. Par ailleurs, cette participation permet aux ANLux de se positionner en tant qu'interlocuteur clé sur la question de l'archivage électronique.

› International Standard Organisation

Par ailleurs, la direction des ANLux a décidé d'impliquer le SCCE au sein de l'« International Standard Organisation » pour pratiquer une veille normative et s'enrichir des expériences des autres pays en matière de gestion des documents d'activité et des archives numériques. Un membre du SCCE est ainsi impliqué au sein du TC 46/SC 11 où il suit les travaux normatifs en matière de préservation numérique et assure les votes dans le parcours d'élaboration des normes relatives aux archives (tant papiers que numériques) en concertation avec l'Institut luxembourgeois de la normalisation (ILNAS), de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services. Cette activité permet au SCCE de maintenir ses compétences à jour et d'élargir son regard sur d'autres pratiques, tout en concourant à ancrer les ANLux comme un acteur international d'importance dans le domaine des archives.

› Participation à des groupes de travail externes

Le SCCE poursuit sa participation au groupe d'échanges Gestion numérique de l'information dans l'Est (GENIE), réunissant des archivistes de la région Grand-Est en France. Dans ce cadre, les ANLux et la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL) ont organisé en juin 2024 une journée de travail consacrée à l'archivage du web et des réseaux sociaux. Cet événement a rassemblé une quarantaine de professionnels du Luxembourg et de la région Grand-Est, offrant une plateforme d'échanges autour du projet de collecte des réseaux sociaux du gouvernement luxembourgeois, initié en 2023. Lors de cette journée, un groupe de travail s'est réuni pour concevoir une matrice projet dédiée à la collecte numérique. Ce document, finalisé et présenté par les ANLux en décembre 2024, constitue désormais un outil commun pour la mise en œuvre de projets similaires. Un expert du SCCE a présenté l'opération de collecte des comptes de réseaux sociaux du gouvernement lors de l'« Internationales Archivsymposion » à Arnhem, les 16 et 17 mai 2024. Cette intervention a donné lieu à une publication scientifique dans la revue *Miscellanea Archivistica Studia* (à paraître) et a rapidement ouvert la voie à une collaboration renforcée avec les Archives nationales des Pays-Bas. Ces dernières se sont montrées particulièrement intéressées par l'approche nouvelle de collecte ciblée sur des communautés spécifiques, développée par le SCCE. À la suite de la conférence sur la préservation numérique « iPRES » qui a eu lieu à Gand en octobre 2024 et à laquelle le SCCE a assisté, les ANLux ont également été invitées à participer à un groupe d'échanges mensuel réunissant des acteurs francophones, principalement canadiens, de la préservation numérique.

› Réalisation de brochures d'information sur la gestion des archives

Un des objectifs stratégiques fixé par le programme de travail des ANLux est la professionnalisation des acteurs de l'archivage. Cela passe entre autres par la diffusion de brochures, procédures et supports destinés à accompagner et informer les gestionnaires d'archives, mais aussi à définir et améliorer les processus de travail. Le SCCE continue à éditer des fiches pratiques, qui donnent des indications utiles et concrètes sur des sujets précis. Ainsi, une nouvelle fiche relative au nommage des dossiers et fichiers numériques a été diffusée cette année. Deux autres fiches sur la bonne gestion des e-mails et sur le dépoussiérage et la démétallisation ont également été élaborées et seront diffusées prochainement. Un dossier didactique à destination des commissariats a été rédigé. Celui-ci présente les règles d'inventorisation spécifiques aux documents produits par ces entités et participe à améliorer la qualité des versements vers les ANLux. Des travaux collégiaux sont également en cours, pilotés par le Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État, pour élaborer un guide pratique relatif à la protection des données et à l'archivage définitif. Ces travaux devraient aboutir en 2025. Un article relatif à cette thématique a été publié sur le Portail International Archivistique Francophone, dans le cadre de sa lettre d'information n°29 *Le cri du PIAF !* en décembre 2024⁷. Enfin, le pôle numérique a élaboré une procédure de versement des supports numériques dans des dossiers hybrides pour assurer la préservation de ces données sans les dénaturer de leur contexte.



^ Photo ci-dessus : © Christof Weber
⁷ <https://www.piaf-archives.org/actualites/la-protection-des-donnees-et-leur-archivage-definitif-dans-linteret-public>

MISSION D'ENCADREMENT

Les articles 9 et 10 de la loi sur l'archivage du 17 août 2018, assortis du règlement grand-ducal du 9 octobre 2019, confèrent aux ANLux une mission d'encadrement. Celle-ci est basée sur trois moyens d'action : le contrôle de la gestion et de la conservation des archives publiques par le biais d'états des lieux, le contrôle des destructions et la constitution d'un réseau des délégués.

Il est à noter que le détail de la mission d'encadrement est consultable dans le rapport annuel y relatif.

États des lieux

Les états des lieux se basent sur l'étude des moyens financiers, humains, matériels et techniques dédiés à l'archivage chez les producteurs et détenteurs d'archives publiques du régime général. Un archiviste du SCCE se rend sur place, afin de mener des entretiens sur la base d'un questionnaire préalablement transmis aux producteurs. Il procède également à une visite des lieux de stockage, et effectue des constatations documentées à l'aide de photographies.

Un rapport synthétisant les constats, les points forts, les points sensibles et les axes d'amélioration est ensuite transmis à l'organisme étudié. Il constitue un document de base permettant de suivre l'évolution des pratiques en matière de gestion et de conservation des archives au sein des organismes. Ce rapport d'état des lieux sert d'appui aux actions à mettre en place par les délégués à l'archivage et par les chefs d'administration.

Ces états des lieux donnent une vision nationale des conditions de gestion des archives et facilitent l'émission de recommandations destinées à améliorer la gestion et la conservation des archives publiques.

Les campagnes d'état des lieux, initiées en 2019, se sont achevées en 2024. À l'issue de ces cinq campagnes, 81% des institutions publiques ciblées ont été sollicitées pour la réalisation de leur état des lieux. Parmi elles, 62 états des lieux ont été effectivement conduits sur la période 2019-2024, soit un peu plus de 50% des institutions concernées.

Les organismes n'ayant pas fait l'objet d'une étude n'ont, pour la plupart, pas donné suite aux sollicitations, ont reporté la visite en raison d'un déménagement imminent ou dans l'attente de l'élaboration de leurs tableaux de tri.

Les données collectées au cours de ces campagnes feront l'objet d'une analyse approfondie afin d'identifier les besoins du terrain en matière de gestion et de conservation des archives. Sur la base de ces résultats, des démarches d'inspection seront initiées en 2026, afin d'apporter un accompagnement adapté aux organismes. En conséquence, le SCCE ajustera sa mission de conseil pour répondre au mieux aux enjeux identifiés.

Destruction d'archives publiques

Le nombre de notifications de destruction est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. 83 notifications ont été effectuées auprès du SCCE en 2024 contre 87 en 2023. Aucune notification n'a été déclarée non conforme pour cet exercice 2024.

15 organismes sur 35 ont effectué leur première notification de destruction en 2024.

Notons qu'il est maintenant possible d'effectuer des notifications de destructions anticipées pour certaines séries des tableaux de tri. Deux notifications de ce type ont été adressées au SCCE en 2024.

Selon l'article 4(4) de la loi relative à l'archivage, les communes et établissements publics des communes sont tenues d'informer les ANLux en cas de destruction d'archives. En 2024, 20 notifications de destruction ont été adressées par différentes communes et offices sociaux. Le nombre de demande est stable par rapport à l'exercice précédent.

Comme en 2023, l'Université de Luxembourg est le seul établissement public présent au registre des destructions. Notons tout de même l'entrée dans le registre des juridictions judiciaires avec deux demandes en 2024.

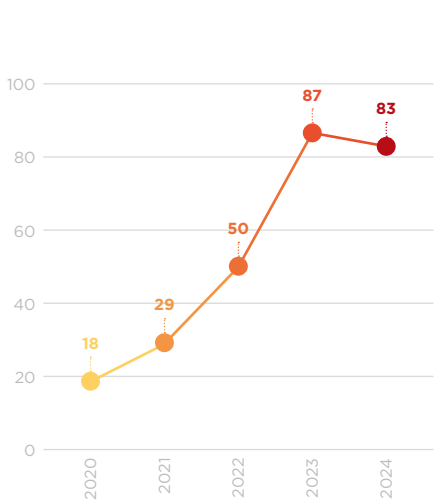
Enfin, soulignons la hausse toujours constante du nombre de notifications de destructions d'archives numériques ces dernières années. Elles passent de 6 en 2023 à 13 en 2024. La question des archives numériques est maintenant au cœur des préoccupations des producteurs.

Ainsi, au cours de l'année, 3 152 mètres linéaires d'archives papier et 324 Gigaoctets d'archives numériques ont été proposés pour élimination par des producteurs d'archives publiques.

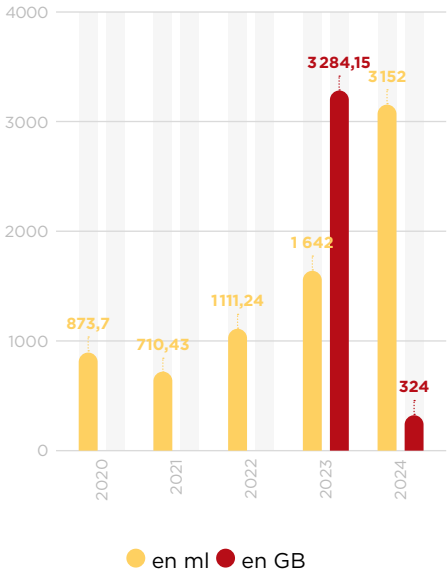


^ Photo ci-dessus : © Capsule-Pierre Matgé

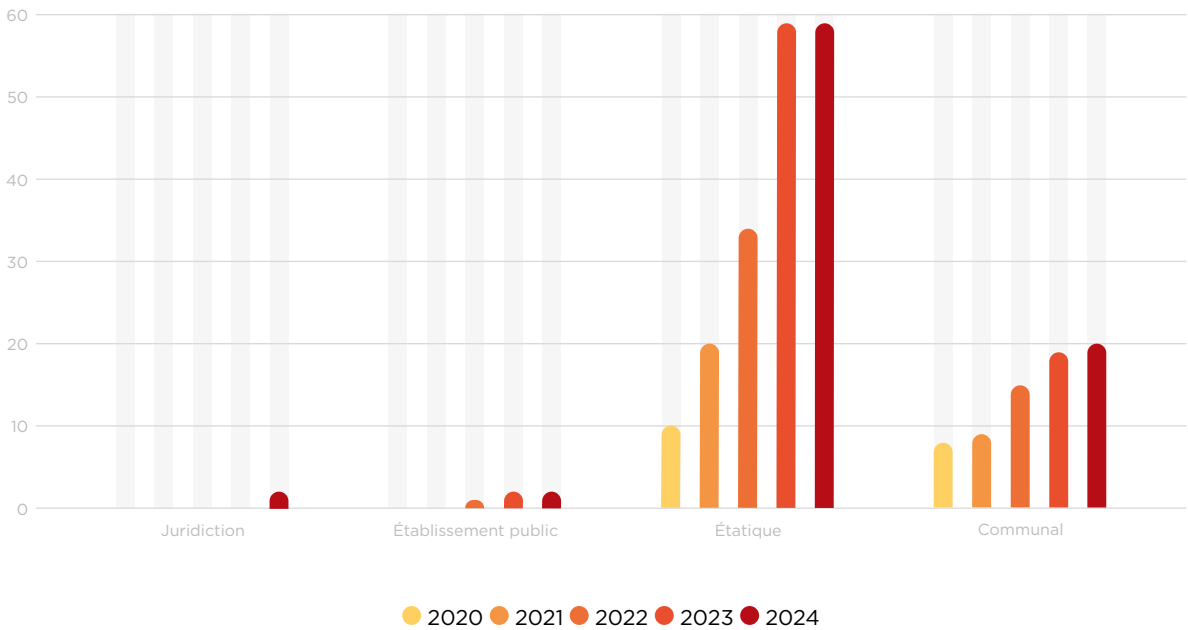
Nombre de destructions accordées



Évolution du volume d'archives détruites



Nombre de destructions par secteur



^ Photo ci-dessus : © Capsule-Pierre Matgé

Réseau des délégués à l'archivage

La loi relative à l'archivage ambitionne de constituer un réseau des délégués à l'archivage, réseau de professionnels de l'archivage, coordonné par les ANLux.

À ce jour, 95 ministères et administrations ont officiellement nommé une ou plusieurs personnes à ce poste. 21 administrations et 2 ministères doivent encore procéder à cette nomination. Par défaut, c'est le chef d'administration qui assume cette responsabilité.

Le nombre de délégués pour les institutions relevant du régime général selon la loi sur l'archivage s'élève à 114. S'y ajoutent 18 délégués issus d'organismes relevant des régimes dérogatoires.

Comme en 2023, les temps forts du réseau se sont principalement articulés autour des workshops et du « 13h des archives ». Quatre workshops ont eu lieu en 2024 sur les sujets suivants :

- le récolement ;
- les outils de préparation des archives numériques ;
- les archives des réseaux sociaux et des cabinets ministériels ;
- notre traditionnelle séance spéciale consacrée aux retours d'expériences de certains délégués.

Les sessions du « 13h des archives », séances de questions-réponses régulières entre les délégués et le SCCE, se sont poursuivies en 2024. Elles rencontrent toujours un franc succès auprès des délégués et permettent d'aborder des sujets divers et variés concernant l'archivage dans les différents organismes publics.

L'année 2024 a vu le lancement de deux types de groupes de travail au sein du réseau des délégués à l'archivage :

- des groupes thématiques ;
- des groupes sectoriels.

Le premier groupe thématique a travaillé sur la rédaction d'une fiche pratique sur le nommage des dossiers et fichiers numériques. D'autres sujets suivront en 2025.

Les deux premiers groupes de travail sectoriels concernent le domaine des finances et celui de la mobilité et des travaux publics. Nous évaluerons l'intérêt de lancer de nouveaux groupes pour d'autres secteurs en 2025.

L'exercice 2025 vise à poursuivre ces différentes initiatives et à accroître la communication et les échanges avec les délégués. Le « pack de bienvenue » à destination des nouveaux délégués est finalement reporté à notre emménagement dans le nouveau bâtiment de Belval.

04 | Les dons et dépôts

La loi relative à l'archivage, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018, prévoit que les ANLux peuvent accepter des archives privées (chapitre VIII – article 13). Les archives privées qui entrent dans les collections des instituts culturels par don, legs ou acquisition, sont imprescriptibles, inaliénables et insaisissables.

Pour chaque don ou dépôt d'archives privées auprès des instituts culturels est conclu un contrat déterminant les conditions du transfert, de communication, de reproduction et de publication de ces archives.

Le don, le legs et l'acquisition d'archives privées impliquent la transmission de la responsabilité du traitement des archives privées y compris des données à caractère personnel. La responsabilité en cas de dépôt est réglée par contrat entre le déposant et le dépositaire des archives privées.

Acquisitions, dons et versements en 2024 :

- Pierre Muller (Pompiers volontaires de Junglinster) ;
- Dr. Michel Welter (Service sanitaire) ;
- Jacqueline Schaack ;
- Jacqueline Schaack ;
- Un donateur anonyme ;
- Lëtzebuerger Déiereschutzliga ;
- Sophie Gripoix ;
- Esch2022 ;
- Ordre des architectes luxembourgeois et Chambre des ingénieurs-conseils du Grand-Duché de Luxembourg ;
- Institut GOL ;
- Mil Maurer (Black Boys Kayl) ;
- Amicale des Anciens Étudiants d'Aix-la-Chapelle ;
- Maîtrise ;
- Sylvie Collignon-Mathieu ;
- Ben Fayot ;
- Acquisition archives château de Birtrange (Blochausen) (2^e partie) ;
- Acquisition archives Jean Georges Weiler ;
- Don archives de la Fontaine (Hobe-Gelting) par le Rotary Club Luxembourg asbl ;
- Don de documents d'archives de provenances diverses par Monsieur Melsen ;
- Don de documents d'archives rassemblés par Mathias Witry ;
- Don de documents d'archives par divers services d'archives en France et en Allemagne.



^ Photo ci-dessus : © Joe Goergen

> Photo de droite : © Capsule - Pierre Matgé

Pour chaque don ou dépôt d'archives privées auprès des instituts culturels est conclu un contrat déterminant les conditions du transfert, de communication, de reproduction et de publication de ces archives.



05 | Les inventaires des fonds et collections

Les fonds suivants ont fait l'objet de travaux :

Section ancienne

- L'inventaire des archives de la seigneurie de Rodemack (A-LIV) a été mis en ligne en juillet 2024 ;
- L'inventaire du fonds d'archives du prieuré de Marienthal (A-XXXIX) a été mis en ligne en décembre 2024 ;
- Suite de l'informatisation des répertoires de notaires de l'Ancien Régime de Nicolas van Werveke.

Section moderne

- Inventoriage cartes et plans ABP ;
- Inventoriage cartes ACT (Urkataster) ;
- Inventoriage cartes ACT (ébauches cadastrales) ;
- Inventoriage registres 19^e siècle (dépôt ANLux.SE-5) ;
- Inventoriage liasses/paquets 19^e siècle (dépôt ANLux.SE-5) ;
- Reconnaissance arriéré fonds privés.



^ Photo ci-dessus : © Capsule - Pierre Matgé
< Photo de gauche : © Capsule - Pierre Matgé

Section économique

- Fonds Amis de l'Ardoise (FD-430) ;
- Fonds Arbed (sous-fonds Administration centrale et Entente Internationale de l'Acier) ;
- Fonds Arbed (collection photographique) ;
- Fonds Papeterie Eugène Lamort (FD-025) ;
- Fonds Fonderies de Tusey & Villouxel (FD-089) ;
- Fonds Schummer-Aschman (FD-177) ;
- Fonds Tannerie Weides d'Echternach (FD-188) ;
- Fonds Société Immobilière de Clervaux (FD-255) ;
- Fonds Caves Krier (FD-366) ;
- Fonds Fondation Lycée Privé Emile Metz (FD-381) ;
- Fonds Union gantière (FD-382) ;
- Fonds Tannerie de Vianden (FD-414) ;
- Fonds Fonderie Massard (FD-415) ;
- Fonds Armurerie Schwartz Frères (FD-416) ;
- Fonds Tannerie Steichen (FD-424).



^ Photo ci-dessus : © Capsule - Pierre Matgé



Section contemporaine

Les membres de la Section contemporaine inventorient sur demande des dossiers principalement issus des fonds Police des étrangers, Épuration, Cours et tribunaux et Dommages de guerre. Aussi continuent-ils à adapter les délais de protection aux nouveaux délais de protection fixés par la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage (« vérification délais »).

Les inventaires suivants ont été mis en ligne :

- 35 fonds privés (FD-291, FD-318, FD-321, FD-335, FD-338, FD-339, FD-341, FD-342, FD-343, FD-344, FD-345, FD-347, FD-348, FD-349, FD-350, FD-351, FD-352, FD-353, FD-354, FD-356, FD-357, FD-358, FD-359, FD-360, FD-361, FD-362, FD-369, FD-378, FD-389, FD-390, FD-391, FD-393, FD-408, FD-411, FD-431) ;
- Fonds de l'Administration du service agricole (SAV) ;
- Fonds Commission du livre ;
- Fonds Benelux.

Travaux sur les fonds publics suivants :

- suite de l'inventorisation du fonds Office des Dommages de Guerre ;
- suite de l'inventorisation du fonds Chef der Zivilverwaltung ;
- suite de l'inventorisation du fonds Office de la Reconstruction ;
- ré-inventorisation et numérisation du fonds Criminels de guerre ;
- finalisation des travaux d'inventorisation du TADCIV ;
- finalisation et mise en ligne du lot 2024 de l'état civil ;
- lancement des travaux d'inventorisation du fonds Office des Séquestres ;
- finalisation du fonds Justice de paix de Capellen ;
- début des travaux d'inventorisation du fonds Justice de paix de Clervaux.

Mise en ligne de notices descriptives et/ou d'inventaires dans le cadre de la loi sur l'archivage :

- publication de 98 notices descriptives ;
- contrôle-qualité de 75 inventaires d'archives publiques ;
- validation de 56 inventaires d'archives publiques ;
- mise en ligne de 38 inventaires d'archives publiques.

Projet de numérisation :

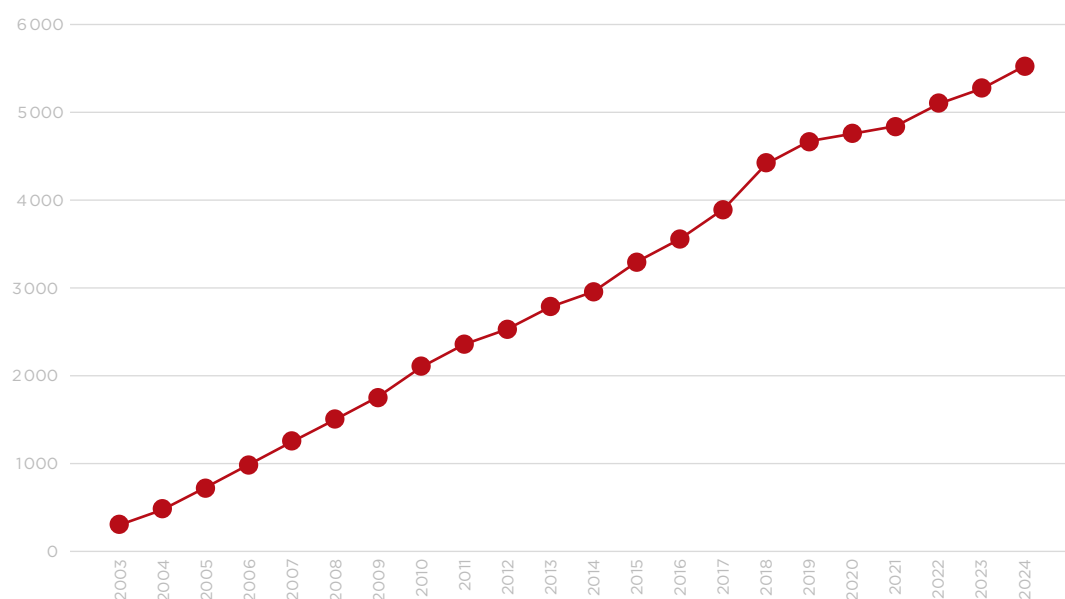
- Clôture du projet de numérisation
 - du sous-fonds « Comité de Ministres » du fonds Benelux ;
 - du lot 2024 de l'état civil.

La numérisation du fonds Criminels de guerre sera finalisée en 2025.

06 | Les lecteurs des Archives nationales

Au courant de l'année 2024, les ANLux ont accueilli 236 nouveaux lecteurs. En tout, 6 983 unités ont été commandées.

Évolution du nombre d'utilisateurs inscrits aux ANLux



Les demandes relatives à la généalogie

Les collaborateurs de la Section contemporaine guident et soutiennent les lecteurs dans leurs recherches généalogiques et transmettent bon nombre de copies d'actes. En 2024, 580 demandes relatives à la généalogie, des recherches d'actes et l'utilisation de l'état civil en ligne ont été traitées soit par téléphone, soit par écrit.

Le conseil scientifique aux lecteurs

La Section contemporaine a été saisie de 6 364 demandes de recherche, d'information, de reproduction, de don/dépôt, de prêt de documents, de demandes de dérogation de consultation et/ou de reproduction ainsi que de demandes privées de conseil en matière d'archivage au cours de l'année 2024.

07 | La protection des biens culturels

Restauration

Les ANLux conservent de nombreux fonds d'archives, dégradés au cours des temps pour de multiples raisons (inondations, feux, rongeurs, déplacements des documents lors des guerres, manipulations et consultations par les lecteurs etc.). Afin de pouvoir les manipuler, lors de projets de numérisation, ou les rendre à nouveau accessibles au public, il est nécessaire de les restaurer et de les reconditionner, ceci aussi bien d'un point de vue préservation et intégrité des documents d'archives, que d'un point de vue santé pour les employés et les lecteurs des ANLux.

De plus, les préparations pour pouvoir déménager en 2026 dans le nouveau bâtiment des ANLux incluent la remise en état de plusieurs centaines de mètres linéaires d'archives, versées aux ANLux avant l'entrée en vigueur de la loi relative à l'archivage dans des conditions moins qu'idéales et qui ne peuvent pas dans leur état actuel être déménagées sans risques de dommages et de pertes.

Finalement, lors des visites effectuées dans le cadre de la mission d'encadrement des producteurs d'archives publiques, les agents des ANLux constatent souvent que l'état sanitaire d'un certain nombre de mètres linéaires d'archives est critique. Dans la plupart des cas, ceci est dû à la présence de moisissures. Pour pouvoir intégrer ces fonds dans les dépôts des ANLux sans contaminer les fonds déjà y présents, il faut les désinfecter, nettoyer et reconditionner.

Les archives privées qui sont proposées aux ANLux et qui complètent souvent les fonds publics ne sont pas toujours dans le meilleur état de conservation, car souvent stockées dans des endroits inadéquats. Ces archives doivent également être traitées.



^ Photo ci-dessus : © Joe Goergen

Ces grands projets de restauration ou d'assainissement sont réalisés par des entreprises spécialisées en Allemagne et en France.

Dans ce contexte, les ANLux ont pu faire traiter (nettoyage à sec et reconditionnement) en 2024 :

Archives publiques :

- 0,8 mètre linéaire du Ministère d'État ;
- 1 mètre linéaire du Tribunal d'arrondissement Diekirch ;
- 72 mètres linéaires de différents commissariats de police (travaux en cours).

Archives privées :

- 0,40 mètre linéaire de la tannerie Steichen ;
- 0,25 mètre linéaire de l'entreprise IDEAL.

Archives de documents anciens et préparation du déménagement vers Esch-Belval

En vue du déménagement ont été nettoyés, restaurés et reconditionnés :

- 115 cartes et plans (travaux en cours) ;
- 25 mètres linéaires de différents vrac d'archives.

De plus, 57,5 mètres linéaires de documents d'archives touchés par des poissons papier ont dû être traités.

Au sein de l'atelier de restauration des ANLux, dont les missions consistent à faire des petites interventions ponctuelles sur les documents en vue d'une exposition, d'une numérisation, d'une publication ou d'une mise en consultation en salle de lecture, ont pu être réalisées 47 projets de restauration en 2024.



^ Photo ci-dessus : © Christof Weber
< Photo de gauche : © Joe Goergen
> Photo de droite : © Christof Weber





08 | La bibliothèque

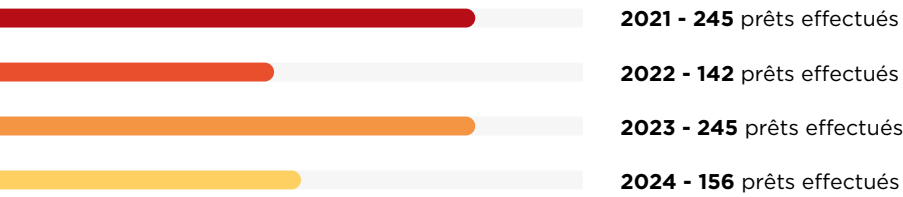
Le nombre de livres de la bibliothèque historique, de la salle de lecture et de la collection des périodiques des Archives nationales est évalué pour l’instant à environ 36 500 volumes, dont 35 957 sont répertoriés dans le catalogue collectif « bibnet.lu » de la Bibliothèque nationale.

En ce qui concerne la politique d’acquisition pour la bibliothèque historique, nous jugeons indispensable de mettre à disposition de nos lecteurs tout livre de référence utile à la compréhension des documents d’archives conservés en nos lieux. Pour l’année 2024, la bibliothèque a été augmentée de 65 livres et de 99 numéros de périodiques.

La collection des périodiques comporte actuellement 182 titres de périodiques étrangers, dont 88 répertoriés dans le catalogue collectif « bibnet.lu », et 242 titres de périodiques luxembourgeois, tous disponibles via la plateforme www.a-z.lu.

Pour l’année 2024, la Bibliothèque des ANLux compte une consultation de 156 livres.

Nombre de prêts



Revue bibliographique archivistique

Depuis janvier 2023, les ANLux proposent trimestriellement au réseau des délégués à l’archivage une revue bibliographique archivistique, reprenant les sujets des revues archivistiques auxquelles les ANLux sont abonnées. Cette revue bibliographique devra faciliter l’accès des agents à une documentation concernant l’archivage en vue d’une professionnalisation du métier dans les différents ministères et administrations.

◀ Photo de gauche: © Christof Weber

Les archives de la Section historique de l'Institut Grand-Ducal

Le fonds manuscrit de la Section historique de l'Institut grand-ducal est conservé aux Archives nationales. Il se compose essentiellement de chartes, chroniques, contrats de notaire et de documents divers. Le total des pièces est estimé à environ 52 000 documents originaux et copies anciennes qui concernent surtout l'histoire des familles et des localités. Ils constituent un élément précieux et important pour l'écriture de l'histoire de notre pays et viennent compléter de façon utile les fonds des Archives nationales.

Durant l'année 2024, 73 unités ont été demandées pour consultation ou pour reproduction.

Lors des travaux de reconnaissance des fonds en vue du déménagement des ANLux vers Esch-Belval prévu en 2026, des vracs d'archives non inventoriées ont été identifiés et traités. Cela a conduit à la découverte et ensuite à l'inventorisation et à la numérisation de six manuscrits de l'Abteilung 15 de la Section historique. Les copies numériques de ces manuscrits ont été mis en ligne en avril 2024.

Les héritiers de Joseph Bech ont déposé le calepin tenu en 1940 par Joseph Bech dans le fonds de la section.

Les travaux d'inventorisation du fonds « Schuttbourg » ont été finalisés.



L'éducation permanente et la valorisation des collections

Visites guidées

Afin de sensibiliser un public plus large aux missions des ANLux et au patrimoine y conservé, les ANLux proposent des visites guidées gratuites à travers leurs dépôts et leurs expositions temporaires.

Nombre total des personnes ayant visité les ANLux en 2024 dans le cadre d'une visite guidée: 495 personnes.

Cours de paléographie

Les ANLux ont organisé un cours de paléographie allemande (22 mars 2024 au 27 mai 2024 chaque lundi, sauf le lundi de Pentecôte).

Expositions

Les ANLux ont organisé l'exposition suivante dans leurs locaux:

› 8 juillet 2023 au 24 février 2024: Exposition «1848 - Revolutioun zu Lëtzebuerg»

En 1848, le mouvement révolutionnaire du Printemps des peuples a secoué l'Europe et le Luxembourg. 175 ans plus tard, les ANLux et la Chambre des Députés ont organisé une exposition dédiée à cette période charnière de l'histoire du pays. L'exposition «1848 - Revolutioun zu Lëtzebuerg» aux ANLux a mis en lumière les raisons qui ont provoqué les troubles de mars 1848 et abordé la question de savoir si un véritable bouleversement a eu lieu au Grand-Duché. Elle a également analysé les conséquences directes des événements de mars 1848, notamment l'élaboration de la première constitution libérale du pays, signée le 9 juillet 1848, et la création de la Chambre des Députés. Finalement, elle s'est penchée sur les premiers travaux parlementaires et la mise en pratique des principes constitutionnels, ainsi que sur les adaptations successives de la constitution à l'évolution de la société jusqu'à sa version actuelle, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2023.



◀ Photo de gauche:
© Christof Weber

▶ Photo de droite:
© ANLux

En raison du grand intérêt qu'a suscité l'exposition, les ANLux et la Chambre des Députés ont prolongé sa durée jusqu'au 24 février 2024.

Les ANLux ont participé aux expositions suivantes :

- Exposition « Ars Heraldica. Le monde des armoiries » à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.
- Exposition « Cloîtrés, connaisseurs et collectionneurs. Les bibliothèques luxembourgeoises entre le 16^e et le 19^e siècle » à la Bibliothèque nationale du Luxembourg.
- Exposition « All you can eat » au City Museum.
- Exposition « La revolution de 1974. Des rues de Lisbonne au Luxembourg » au MNAHA.
- Exposition permanente du Musée Dräi Eechelen.

Activités en ligne

À travers leur site et/ou leur page Facebook, les ANLux informent sur leurs services et leurs activités, donnent accès à leur moteur de recherche ainsi qu'à leurs documents numérisés.

- › **Le site web www.anlux.lu**
 - Nombre de pages vues: 93 237 pages
 - Nombre de visiteurs uniques: 19 781 personnes
- › **Le moteur de recherche en ligne Query**
 - Nombre de pages vues: 1 370 041 pages
 - Nombre de visiteurs uniques: 31 530 personnes
- › **La page Facebook des ANLux**
 - Nombre de personnes suivant les activités des ANLux sur Facebook: 3 350 personnes
- › **La newsletter**
 - À travers leur newsletter « archinews », les ANLux informent par courriel sur leurs expositions, leurs conférences, les nouvelles mises en ligne de documents historiques ou autres événements importants autour des ANLux. En 2024, six newsletters ont été diffusées. 1 987 personnes y étaient inscrites.

Conférences et workshops

Les ANLux ont organisé les conférences et workshops suivants :

- › **Remise du Prix Emile et Aline Mayrisch** le 10 octobre 2024 : Le Cercle des Amis de Colpach organise tous les quatre ans en collaboration étroite avec le groupe ArcelorMittal, les ANLux et sous le haut patronage du ministère de la Culture un concours pour l'attribution du Prix Emile et Aline Mayrisch. Ce prix a été attribué cette année au Prof. Laurent Warlouzet pour son livre *Europe contre Europe. Entre liberté, solidarité et puissance depuis 1945*. Le prix d'encouragement a été décerné au Dr. Julie Crombois pour son travail de recherche *Das «andere» Belgien/ Das «andere» Deutschland. Zirkulation, Kulturtransfer und Vereinnahmung im deutsch-belgischen literarischen und intellektuellen Kontext (1933-1945)*.



- › Les ANLux ont organisé un **workshop sur le fonds de la Police des étrangers** avec une classe du Master en histoire européenne contemporaine de l'Université du Luxembourg.
- › Un autre **workshop** a été organisé sur **la critique historique** avec une classe du Lycée privé Fieldgen.

Certains collaborateurs des ANLux sont intervenus lors des manifestations suivantes :

- › Conférence le 26 avril 2024 dans le cadre du « Virtual Program Series: Let's Talk Luxembourg » de la « Luxembourg American Cultural Society (LACS) », intitulée « Exploring the Luxembourg National Archives » avec une contribution de Nadine Zeien et Sanja Simic.
- › À la KOOP LITERA International 2024 au Centre national de littérature à Mersch le 20 juin 2024 avec une contribution de Nicky Blazejewski et Nadine Zeien, intitulée « Privatbestände im Nationalarchiv – ergänzende Überlieferungsbildung ? ».
- › Dans le cadre des Journées lotharingiennes 2024 du CLUDEM autour de la thématique « L'ordre des savoirs dans la Lotharingie prémoderne. Une comparaison des espaces du savoir matériels et médiatiques » le 25 octobre 2024 avec une contribution de Marie-Cécile Charles et Nadine Zeien, intitulée « Dans l'ombre des parchemins : les notes dorsales et l'organisation des archives médiévales. Réflexions issues des travaux d'inventorisation des fonds anciens aux Archives nationales de Luxembourg ».
- › Lors de la « Jahrestagung der Vereinigung deutscher Wirtschaftsarchivare und Wirtschaftsarcharinnen e.V. » au Porsche-Museum – Stuttgart en mai 2024 avec une contribution de Nicky Blazejewski, intitulée « Quellen zur Wirtschaftsgeschichte im Luxemburger Nationalarchiv. Als das Unternehmen ins Archiv kam. ».
- › À la « Journée des archivistes » au CNA à Dudelange en juin 2024 avec une contribution de Nicky Blazejewski, intitulée « Die Abteilung für Wirtschaftsgeschichte im Luxemburger Nationalarchiv: Privatbestände in staatlicher Obhut ».



^ Photo ci-dessus : © ANLux
< Photo de gauche : © ANLux

Autres activités

- › Dans le cadre de la **Journée internationale des archives**, le 9 juin 2024, les ANLux ont lancé leur première émission de la série de podcasts intitulée « ArchivGeschichten – Eng Zäitrees an d'Vergaangenheet ». Durant l'année 2024 les ANLux ont publié trois émissions avec trois différents collaborateurs, sur les sujets suivants: « Vun Quantitéit zu Qualitéit: de Lëtzebuerger Wäibau an der Tëschekrichszäit », « Thermalbad Munneref: De Wandel vun enger privater Initiativ zu engem staatlechen Optrag », « D'Zäit vum Eisen a Stol ». Le podcast présente des événements et développements historiques du Luxembourg à l'aide de sources issues des différents fonds d'archives des ANLux.
- › Participation à l'édition 2024 des « **Walfer Bicherdeeg** » du 15 au 17 novembre 2024.
- › À la demande du Centre national de littérature (CNL), 2 sessions de 3 heures de **formation au dépoussiérage** des documents ont été assurées par deux membres du Service logistique des dépôts d'archives pour un public de 17 professionnels.
- › Les ANLux ont organisé des séances d'information interne, intitulé « En conserv'action ». Ces séances d'une demi-heure par semaine ont permis aux agents des ANLux de poser leurs questions au Service logistique des dépôts d'archives sur le conditionnement, la manipulation, le récolement et de répondre de façon pratique à leurs interrogations liées au domaine de la conservation.
- › Les ANLux ont organisé depuis le mois d'avril 2024 des séances d'information internes, les « Séances de midi ». Une fois par mois les mardis ou mercredis une telle séance sera organisée entre 12h et 13h, destinée à informer les collaborateurs des ANLux sur différents sujets (présentations de projets internes, sujets qui touchent le travail et l'administration des ANLux, etc.).



^ Photos ci-dessus, - 1: © Capsule - Pierre Matgé - 2: © ANLux

Projets scientifiques

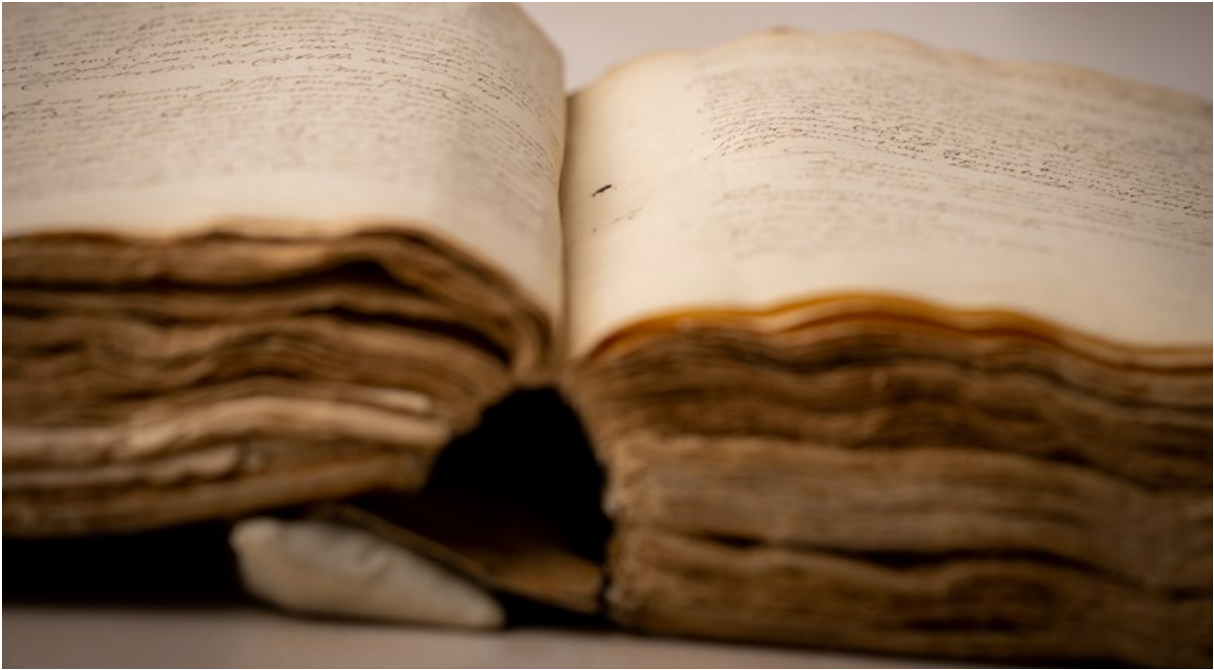
- Les ANLux ont participé à différents comités scientifiques tel que:
- Comité scientifique du Musée national de la résistance et des droits humains ;
 - Groupe de travail Comptes dormants ;
 - Comité scientifique de WWIILux ;
 - Comité d'accompagnement de ZWANG.

Les projet « Terres rouges – Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise »

- Le projet « Terres rouges » est consacré à la mise en valeur des sources archivistiques relatives à l'industrie du fer des 19^e et 20^e siècles, un secteur clé de l'économie nationale. Actuellement le projet fonctionne au moyen d'une décharge accordée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à un chercheur.
- Préparation du 8^e volume de la collection *Terres rouges – Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise*: les quatre contributions ayant été déposées et les travaux de formatage étant en cours, la publication paraîtra en 2025.
 - Démarrage de la collecte de documents relatifs à la troisième et dernière partie des recherches consacrées aux forges du Bassin minier luxembourgeois sous le signe de la concentration dans l'industrie lourde en Allemagne wilhelmienne 1903/04-1911/12, à savoir la mise en route de l'usine de Differdange, son absorption par la Deutsch-Luxemburgische et son entrée en communauté d'intérêts avec la Société des Hauts-Fournaux de Rumelange. Dans ce contexte, les ANLux ont réussi à récupérer auprès de MM. Michel Wurth et Fernand Wagner, ainsi qu'auprès de l'Amicale des anciens de chez Paul Wurth SA une partie de la correspondance consacrée au brevet Grey, qui a fait la fortune de l'usine de Differdange.

Coopération nationale

- › **Authority files – Descripteurs de personnes physiques :**
Les ANLux continuent leur participation dans le projet pour la création d'un fichier partagé de données d'autorité du patrimoine culturel et scientifique luxembourgeois (LUDAP), une initiative entre les instituts culturels sous la tutelle du ministère de la Culture. Utilisant la Wikibase et se basant sur CIDOC CRM, cette plateforme passée en stade de production en 2022 offre une plateforme d'échange, pour la création et curation d'autorités de personnes d'intérêt aux institutions participantes. Les ANLux ont exporté en 2024, 377 autorités de personnes physiques dans la plateforme LUDAP. Elles ont également participé à un certain nombre de réunions notamment en vue de créer un modèle des données pour les autorités des collectivités.



^ Photo ci-dessus: © Capsule – Pierre Matgé

Numérisation et e-archives

Il est absolument essentiel que la politique des archives s'appuie davantage sur le développement des nouvelles technologies de la communication. À cet effet, les efforts entamés par les ANLux ont été poursuivis pour préparer la numérisation et la mise en ligne progressive des fonds d'archives, adapter les infrastructures existantes aux besoins et mettre en place une plateforme d'archivage électronique pour l'ensemble des administrations de l'État.

L'archivage numérique

› Du projet NIF#PRESERV au projet LëtzPRESERV

L'année 2024 a marqué une étape clé dans la transition entre la phase de mise en œuvre de la Stratégie nationale de préservation numérique et celle de la conception et de l'expérimentation de son implémentation.

Le projet NIF#PRESERV a livré la version publique de la *Stratégie nationale de préservation numérique du secteur public*. Ce document, diffusé à 54 administrations, a également reçu une validation formelle de la part de la Chambre des députés, de l'ordre judiciaire et des juridictions administratives, avant son entrée dans le processus de présentation au Conseil de gouvernement.

En complément, les travaux des groupes de travail associés ont abouti à un catalogue de produits d'interopérabilité. Ce catalogue a été pris en compte par le Centre de compétences pour l'interopérabilité (CCIOP) du ministère de la Digitalisation, renforçant ainsi l'intégration des principes d'interopérabilité dans la stratégie.

Le projet LëtzPRESERV, directement sponsorisé par le ministère de la Culture, vise à contribuer à la mise en place d'une gouvernance et la conception et l'organisation du déploiement des plans de préservation numérique dans le secteur public.

En 2024, LëtzPRESERV a permis :

- La mise en place d'un comité de pilotage élargi avec de nouveaux membres ;
- La mise en place d'un groupe transversal de gouvernance dédié à la stratégie numérique du secteur public, intégré au sein du Conseil national à l'interopérabilité ;
- L'organisation d'un workshop réunissant les délégués à l'archivage et les correspondants sectoriels à l'interopérabilité (environ 60 participants), structurant ainsi une partie des travaux prévus pour l'année 2025 ;
- Une première enquête sur les besoins en formation dans le périmètre des délégués à l'archivage. Ces initiatives consolident la gouvernance et l'organisation nécessaires pour accompagner efficacement la mise en œuvre des plans de préservation numérique à l'échelle nationale.

› Projet eMail4GOV

À l'automne 2024, le ministère de la Digitalisation a lancé l'appel à projets Tech-in-GOV, auquel les ANLux ont répondu, en formulant l'ambition de définir des orientations stratégiques pour la préservation des messageries électroniques du secteur public. Cette proposition, qui découle du catalogue des produits d'interopérabilité élaboré au cours du projet NIF#PRESERV, a été retenue et livrera ses conclusions en 2025.

› Programme de travail Benelux 2024

Le SCCE a joué un rôle clé dans la mise en œuvre du chapitre dédié à l'archivage numérique inscrit au plan annuel Benelux 2024. Plusieurs réunions ont été organisées, dont deux au siège du Benelux à Bruxelles, réunissant les Archives générales du Royaume de Belgique, les Archives nationales des Pays-Bas et les ANLux.

La contribution des ANLux s'est principalement articulée autour de deux axes :

- Le partage et la standardisation des pratiques à travers des activités de normalisation ;
- L'évolution des compétences et savoir-faire des professionnels, soutenue par la réalisation d'une enquête sur les besoins en micro-certification.



^ Photo ci-dessus : Atelier préparatoire Benelux

Par ailleurs, la participation des ANLux aux réunions de coordination des acteurs Benelux luxembourgeois avec le ministère des Affaires étrangères a permis de préparer un nouveau chapitre sur les archives électroniques dans le programme de travail Benelux 2025.

Initialement lancée en mode projet à la fin de l'année 2023, cette activité est devenue récurrente au SCCE en 2024, témoignant de son importance stratégique dans le cadre des collaborations régionales.

› Élaboration du projet e-STAMP

L'année 2024 a permis de faire le point sur les pratiques en matière de gestion des archives nativement numériques au sein des ANLux et de définir une feuille de route pour les moderniser. À la suite de cette réflexion, un programme pluriannuel intitulé eSTAMP (eArchiving Solutions for Transfer, Access, Management, and information Preservation) a été initié et vise à mettre en place une solution d'archivage numérique permettant aux ANLux de mieux répondre à leurs obligations, conformément à la loi du 17 août 2018.

Ce programme s'inscrit dans la continuité du projet TRI.ARC (2017-2024) et prévoit d'utiliser les systèmes informatiques existants, comme la plateforme mutualisée de préservation de l'État (Preservica) ou le SIA des ANLux, en les interconnectant.

L'objectif principal est de faciliter la gestion du cycle de vie des archives numériques, leur transfert et leur accès pour tous les producteurs d'archives, en répondant à l'urgence de préserver les données et documents publics numériques d'intérêt historique ou patrimonial.

Le programme est structuré en trois lots principaux :

- Le premier lot concerne la gouvernance des archives numériques, visant à définir une vision à long terme et à identifier les manques organisationnels et techniques ;
- Le deuxième lot se concentre sur le développement d'une solution logicielle en partenariat avec le CTIE, permettant aux producteurs de gérer, détruire et transmettre leurs archives ;
- Le troisième lot vise l'intégration de producteurs pour tester et mettre en production les outils développés, avec pour livrable final une procédure standardisée pour l'intégration de nouveaux clients.

Ce programme devrait aboutir pour la fin d'année 2027.

Implémentation d'un nouveau système d'information archivistique

Dans le cadre du projet de migration du système d'information archivistique actuel vers une nouvelle solution du marché, les travaux suivants ont été réalisés :

- démarche qualité des données en vue d'une migration de données ;
- mise en place des infrastructures techniques et de sécurité ;
- mise en place des environnements de test et de préproduction ;
- migration des données : analyse des besoins, développements extraction, transformation et chargement, tests ;
- adaptations de l'interface à l'image de marque des ANLux, traductions ;
- développements sur mesure et intégrations avec des systèmes tiers ;
- réalisation d'un ensemble de projets de non-régression à la frange du système remplacé ;

Les travaux sont planifiés et réalisés en synchronisation avec les travaux de préparation de déménagement sur le nouveau site à Esch-Belval.

Mise en œuvre du plan stratégique pluriannuel des projets de numérisation

› **Projet de numérisation « Abteilung 15 » :**

Lors des travaux de reconnaissance des fonds en vue du déménagement des ANLux vers Esch-Belval prévu en 2025, des vracs d'archives non inventoriées ont été identifiés et traités. Cela a conduit à la découverte et ensuite à l'inventorisation et à la numérisation de six manuscrits de l'Abteilung 15 de la Section historique. Les copies numériques de ces manuscrits ont été mis en ligne en avril 2024.

› **Projet de numérisation « Dénombrements de feux » :**

Les ANLux ont numérisé et mis en ligne en juillet 2024 l'ensemble du fonds des dénombrements de feux (A-XIII) couvrant la période du 15^e au 18^e siècle.

› **Projet de numérisation « cartes et plans » :**

Durant l'année 2024 les ANLux ont procédé à la numérisation de plusieurs collections de cartes et plans (cotes CP-A, CP-B, CP-C, CP-D, CP-E et P-).

› **Projet de numérisation « État Civil 1922 » :**

Chaque année, à l'issue de la période de protection des cent ans, les registres sont versés aux ANLux. L'inventaire est finalisé et intégré dans notre SIA. Les images sont préparées, intégrées et mises en ligne. Ce projet contient 138 registres, soit 20 114 images.

› **Projet de numérisation « État Civil 1923 » :**

199 registres sont en cours de numérisation par un prestataire externe.



^ Photo ci-dessus : © Christof Weber

› **Projet de numérisation « Benelux » :**

Nous avons procédé à la clarification des droits de propriété intellectuelle, au chargement et à la mise en ligne de la série « Comités des ministres ». Cette série est composée de 252 dossiers, soit environ 6,3 mètres linéaires d'archives, couvrant la période de 1946 à 1993. Ceci correspond à un total de 46 952 documents numériques.

› **Numérisation Conseil d'État :**

Ce projet de numérisation est le fruit d'une collaboration entre le Conseil d'État et les ANLux. Les ANLux assurent l'encadrement de l'agent du Conseil d'État pendant la préparation et l'inventorisation du fonds, la rédaction d'un cahier des charges pour la numérisation d'une première partie du fonds, ainsi que la soumission et la numérisation du projet pilote.

› **Mise en ligne – Minutier central des notaires :**

Suite de la mise en ligne des inventaires et des minutes numérisées des notaires d'Ancien Régime. 15 456 actes indexés, représentant 33 686 images des notaires Jean Berg de Wiltz (période 1678-1704), Conrad Bischoff de Clervaux (période 1606-1636), Jean-Paul Franck de Basbellain (période 1731-1773) et Antoine Hartmann d'Echternach (période 1762-1794) sont consultables en ligne depuis mars 2024.



Activités courantes de numérisation

Les efforts de numérisation entamés ces dernières années sont poursuivis pour préparer la numérisation et la mise en ligne progressive de fonds d'archives clé. Des travaux parallèles visant à adapter les infrastructures existantes aux besoins d'une volumétrie croissante et de l'archivage pérenne des artefacts numériques ont été réalisés.

Pour la première fois, les activités liées à la numérisation et la mise en ligne des copies numériques ont été réalisées quasi entièrement intramuros avec le support d'une opératrice externe à plein temps sur site. La volumétrie des documents d'archives numérisés montre une forte croissance par rapport aux années précédentes, et reflètent le travail d'une équipe spécialisée dédiée, et l'engagement des conservateurs et historiens en charge des fonds en question.

Année	Total pages numérisées
2021	1 593
2022	14 689
2023	20 203
2024	167 534

Parmi les travaux de 2024, on trouve le Consistoire israélite (23 463 images), les sous-fonds 5 et 15 de la Section historique, le Dénombrement des feux, le Répertoire des notaires, le fonds des clarisses, le fonds des Criminels de guerre, ou encore le fonds général. La majorité de ces travaux ont été mise en ligne pour autant que les contraintes légales l'ont permis.

Conformément au plan de travail, nous avons également entamé une analyse des besoins et pratiques actuelles en vue d'un réalignement de la stratégie de numérisation dans les années à venir.



^ Photo ci-dessus : © Christof Weber
< Photo de gauche : © Christof Weber

12 | Les relations internationales

Dans leur effort d'insérer les ANLux dans les réseaux internationaux et d'accentuer les efforts de collaboration avec les autres instituts nationaux et étrangers, les représentants des ANLux ont notamment participé aux réunions suivantes :

- Réunion EAG/EBNA (European Archives Group/ European Board of national Archives) : Le groupe européen d'archives est un groupe d'experts officiel de la Commission européenne mis en place au début de l'année 2016. Il est composé des représentants des Archives nationales des différents pays membres de l'Union européenne et se réunit deux fois par année dans le pays qui exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne, la réunion EAG/EBNA a eu lieu à Bruxelles (30 et 31 mai 2024). Figuraient à l'ordre du jour des sujets sur les travaux de standards pour les archives électroniques législation au niveau de l'UE ainsi qu'une présentation de l'intelligence artificielle et de son impact sur le domaine des archives.

Le groupe de travail pour l'élaboration d'un nouveau papier stratégique mis en place l'année précédente – et dont fait partie le Luxembourg – a présenté les résultats de ses travaux.

Dans le cadre de la Présidence hongroise du Conseil de l'Union européenne, la réunion EAG/EBNA a eu lieu à Budapest (14 et 15 octobre 2024). Les interventions portaient essentiellement sur les propositions mises en élaborées dans le cadre du nouveau papier stratégique et sur l'application de l'intelligence artificielle dans le domaine des archives.

- Les représentants des ANLux ont participé au *Internationales Archivsymposion* au Gelders Archief à Arnhem du 16 au 17 mai 2024 sous le titre de « *Sind wir vorbereitet ? Zukunftsfähigkeit unserer Archive* ». Dans ce cadre le directeur adjoint a fait une présentation sur la durabilité du nouveau bâtiment des ANLux à Esch Belval.
- Projet APEx – le réseau d'excellence des archives nationales européennes – est la promotion de la collaboration et le développement de l'accès aux documents d'archives sur Internet. Depuis le mois de juillet 2014, les ANLux contribuent activement au Portail européen des archives. Au cours de l'année 2024 les représentants des Archives nationales ont assisté aux réunions du conseil d'administration à Bruxelles et à Varsovie ainsi qu'aux réunions des coordinateurs nationaux à Berne.
- PIAF – Le Portail international archivistique francophone (PIAF) est une plateforme numérique unique, un espace virtuel de collaboration, de formation, d'information et d'échanges, dédié à l'archivistique, aux archives et aux archivistes. Lancé à Tunis en 2005, dans le cadre du Sommet mondial de la société de l'information, organisé par les Nations-Unies, le PIAF a été largement soutenu et financé entre 2000 et 2005 par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (Organisation internationale de la francophonie – OIF). Le PIAF dépend de l'Association internationale des Archives Francophones (AIAF). Depuis 2019 un membre des ANLux fait partie du comité de pilotage formé de quinze professionnels issus de toute la Francophonie (Belgique, Canada, France, Luxembourg, Québec, Sénégal, Suisse, Tunisie, Vietnam).

Archives nationales

Archives nationales de Luxembourg

Plateau du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Lundi au vendredi: 08h30 - 17h30
Samedi: 08h30 - 11h30

www.anlux.lu

 Retrouvez-nous sur Facebook



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Archives nationales



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture